



**PREFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°85-2025-202

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Cabinet du Préfet de la Vendée / Direction des sécurités

- 85-2025-10-06-00087 - Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/876 portant création d'un système de vidéoprotection autorisé situé MONDIAL RELAY consigne n° FR034079 9 rue Olivier de Serres - 85500 LES HERBIERSC (3 pages) Page 4
- 85-2025-10-06-00085 - Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/879 portant création d'un système de vidéoprotection autorisé situé MONDIAL RELAY (consigne 33265) 3 rue de la Noue - 85500 LES HERBIERS (3 pages) Page 8
- 85-2025-10-06-00090 - Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/890 portant création d'un système de vidéoprotection autorisé situé Cabinet médical Dr Paris Monique 38 rue du Pavé - 85390 MOUILLERON SAINT GERMAIN (3 pages) Page 12
- 85-2025-10-06-00086 - Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/898 portant création d'un système de vidéoprotection autorisé situé commune de Nieul le Dolent- 85430 NIEUL LE DOLENT (3 pages) Page 16
- 85-2025-10-06-00089 - Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/928 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection autorisé situé ACTION France SAS Route de Cholet - Zone commerciale Intermarché - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE (3 pages) Page 20
- 85-2025-10-06-00088 - Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/959 portant refus d'un système de vidéoprotection autorisé situé SAS MARKET PIC-NIC 8 promenade Amiral Lafargue - Les Sables d'Olonne - 85100 LES SABLES D'OLONNE (2 pages) Page 24

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité de la Vendée /

- 85-2025-11-03-00002 - Arrêté N°2025-DCL-BER-762 modifiant l'arrêté N°2024-DCL-188 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes du département. (2 pages) Page 27
- 85-2025-11-06-00007 - Arrêté N°2025-DCL-BER-810 modifiant l'arrêté N° 2024-DCL-188 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes du département. (2 pages) Page 30

Direction de la Coordination, du Pilotage, de l'Appui Territorial et de l'Environnement de la Vendée /

- 85-2025-11-10-00001 - Arrêté n°25-DCPATE-662 portant modification de la composition du conseil départemental de l'éducation nationale (5CDEN). (8 pages) Page 33

Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée /

85-2025-11-04-00011 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques dans le département de la Vendée (1 page)

Page 42

Préfecture de la Vendée /

85-2025-10-31-00003 - Arrêté portant concession de logement par nécessité absolue de service au profit de M. Gilles TURBERT, concierge de la Préfecture de la Vendée (2 pages)

Page 44

Préfecture de la Vendée / Direction de la Coordination, du Pilotage, de l'Appui Territorial et de l'Environnement

85-2025-10-29-00003 - Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur. (2 pages)

Page 47

85-2025-06-12-00015 - Convention d'utilisation n° 085-2025-0005 Nord Atlantique Manche Ouest (8 pages)

Page 50

Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte /

85-2025-11-10-00002 - Arrêté N°25/SPF/26 -portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du marché de Noël à Mareuil-sur-Lay du 25 novembre au 1 er décembre 2025. (3 pages)

Page 59

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne /

85-2025-10-29-00002 - Arrêté N° 2025-SPS-148 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2026 (7 pages)

Page 63

85-2025-11-05-00004 - Arrêté n°2025-SPS-1??50 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 01 janvier 2026.?? (28 pages)

Page 71

Cabinet du Préfet de la Vendée

85-2025-10-06-00087

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/876 portant création
d'un système de vidéoprotection autorisé situé
MONDIAL RELAY consigne n° FR034079 9 rue
Olivier de Serres - 85500 LES HERBIERSC

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/876
portant création d'un système de vidéoprotection autorisé situé
MONDIAL RELAY consigne n°FR034079 9 rue Olivier de Serres - 85500 LES HERBIERS

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, L.613-13 et R.251-1 à R.254-2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la circulaire du 3 août 2007 annexée à l'arrêté susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BCI-636 du 9 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Maxime LECONTE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée ainsi qu'à certains personnels du cabinet ;

Vu la demande de création d'un système de vidéoprotection présentée par Monsieur Mickael ROUSE de MONDIAL RELAY consigne n°FR034079 et ayant fait l'objet d'un récépissé de dépôt le 11 août 2025 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 30 septembre 2025 ;

Considérant que la demande susvisée est conforme à la législation en vigueur ;

Arrête

Article 1 : MONDIAL RELAY consigne n°FR034079 - 9 rue Olivier de Serres - 85500 LES HERBIERS est autorisé(e), pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à l'adresse sus-indiquée, à créer une installation de vidéoprotection conformément au dossier annexé à la demande enregistrée sous le numéro 20250447 et portant un nombre de total de caméras fixé à 0 caméra intérieure, 2 caméras extérieures, et 0 caméra visionnant la voie publique.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux et établissements ouverts au public particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2: Le public devra être informé par une signalétique appropriée de manière claire, permanente et significative, et en conformité avec l'article R253-6 du code de la sécurité intérieure.

Le droit d'accès aux données à caractère personnel, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement pourra s'exercer auprès du ccs sécurité réseaux.

Article 3 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 4 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Article 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 6 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 7 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé.

L'accès aux images et enregistrements est ouvert, dans le cadre de leurs missions de police administrative, aux agents des services de la police nationale et de la gendarmerie nationale, aux agents des douanes et aux agents des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités.

La durée de conservation des images et des enregistrements par ces services est fixée pour un délai maximum de 30 jours à compter de leur transmission ou de leur accès, sauf dans le cas où les données sont utilisées dans le cadre d'une enquête préliminaire ou de flagrant délit ou d'une information judiciaire. Cet accès est valable pour la durée de validité de l'autorisation.

Article 8 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 9 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation pourra, après que l'intéressé(e) aura été mis(e) à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure susvisé. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (règlement général sur la protection des données -RGPD-, code du travail, code civil, code pénal...).

Article 10 : La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

Article 11 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai

Article 12 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée, la Colonelle commandant le groupement de gendarmerie de Vendée et le maire de Les Herbiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé ainsi qu'à MONDIAL RELAY consigne n°FR034079 9 rue Olivier de Serres - 85500 LES HERBIERS.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 6 octobre 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef du bureau de la sécurité intérieure
et des polices administratives,



Signé numériquement par
FRANCOIS BARBIER
1274124
ND : C=FR, O=
MINISTERE INTERIEUR,
OU=0002 110014016,
OU=PERSONNES,
OID.0.9.2342.19200300.10
0.1.1=1274124, G=
FRANCOIS, SN=
BARBIER, CN=FRANCOIS
BARBIER 1274124
Raison : J'approuve ce
document

Cabinet du Préfet de la Vendée

85-2025-10-06-00085

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/879 portant création
d'un système de vidéoprotection autorisé situé
MONDIAL RELAY (consigne 33265) 3 rue de la
Noüe - 85500 LES HERBIERS

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/879
portant création d'un système de vidéoprotection autorisé situé
MONDIAL RELAY (consigne 33265)
3 rue de la Noue - 85500 LES HERBIERS
Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, L.613-13 et R.251-1 à R.254-2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la circulaire du 3 août 2007 annexée à l'arrêté susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BCI-636 du 9 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Maxime LECONTE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée ainsi qu'à certains personnels du cabinet ;

Vu la demande de création d'un système de vidéoprotection présentée par Monsieur ROUSE Michael de MONDIAL RELAY (consigne 33265) et ayant fait l'objet d'un récépissé de dépôt le 11 août 2025 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 30 septembre 2025 ;

Considérant que la demande susvisée est conforme à la législation en vigueur ;

Arrête

Article 1 : MONDIAL RELAY (consigne 33265) - 3 rue de la Noue - 85500 LES HERBIERS est autorisé(e), pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à l'adresse sus-indiquée, à créer une installation de vidéoprotection conformément au dossier annexé à la demande enregistrée sous le numéro 20250444 et portant un nombre de total de caméras fixé à 0 caméra intérieures, 2 caméras extérieures, et 0 caméra visionnant la voie publique.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux et établissements ouverts au public particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2: Le public devra être informé par une signalétique appropriée de manière claire, permanente et significative, et en conformité avec l'article R253-6 du code de la sécurité intérieure.

Le droit d'accès aux données à caractère personnel, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement pourra s'exercer auprès du ccs sécurité réseaux.

Article 3 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 4 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Article 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 6 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 7 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé.

L'accès aux images et enregistrements est ouvert, dans le cadre de leurs missions de police administrative, aux agents des services de la police nationale et de la gendarmerie nationale, aux agents des douanes et aux agents des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités.

La durée de conservation des images et des enregistrements par ces services est fixée pour un délai maximum de 30 jours à compter de leur transmission ou de leur accès, sauf dans le cas où les données sont utilisées dans le cadre d'une enquête préliminaire ou de flagrant délit ou d'une information judiciaire. Cet accès est valable pour la durée de validité de l'autorisation.

Article 8 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 9 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation pourra, après que l'intéressé(e) aura été mis(e) à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure susvisé. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (règlement général sur la protection des données -RGPD-, code du travail, code civil, code pénal...).

Article 10 : La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

Article 11 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai

Article 12 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée, la Colonelle commandant le groupement de gendarmerie de Vendée et le maire de Les Herbiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé ainsi qu'à MONDIAL RELAY (consigne 33265) 3 rue de la Noue - 85500 LES HERBIERS.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 6 octobre 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef du bureau de la sécurité intérieure
et des polices administratives,



Signé numériquement par
FRANCOIS BARBIER
1274124
ND : C=FR, O=
MINISTÈRE INTERIEUR,
OU=0002 110014016,
OU=PERSONNES,
OID.0.9.2342.19200300.10
0.1.1=1274124, G=
FRANCOIS, SN=
BARBIER, CN=FRANCOIS
BARBIER 1274124
Raison : J'approuve ce
document

Cabinet du Préfet de la Vendée

85-2025-10-06-00090

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/890 portant création
d'un système de vidéoprotection autorisé situé
Cabinet médical Dr Paris Monique 38 rue du Pavé
- 85390 MOUILLERON SAINT GERMAIN

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/890
portant création d'un système de vidéoprotection autorisé situé
Cabinet médical Dr Paris Monique 38 rue du Pavé - 85390 MOUILLERON SAINT GERMAIN

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, L.613-13 et R.251-1 à R.254-2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la circulaire du 3 août 2007 annexée à l'arrêté susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BCI-636 du 9 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Maxime LECONTE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée ainsi qu'à certains personnels du cabinet ;

Vu la demande de création d'un système de vidéoprotection présentée par Madame PARIS (BERTAUT) Monique de Cabinet médical Dr Paris Monique et ayant fait l'objet d'un récépissé de dépôt le 10 septembre 2025 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 30 septembre 2025 ;

Considérant que la demande susvisée est conforme à la législation en vigueur ;

Arrête

Article 1 : Cabinet médical Dr Paris Monique - 38 rue du Pavé - 85390 MOUILLERON SAINT GERMAIN est autorisé(e), pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à l'adresse sus-indiquée, à créer une installation de vidéoprotection conformément au dossier annexé à la demande enregistrée sous le numéro 20250458 et portant un nombre de total de caméras fixé à 2 caméras intérieures, 0 caméra extérieures, et 0 caméra visionnant la voie publique.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux et établissements ouverts au public particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le public devra être informé par une signalétique appropriée de manière claire, permanente et significative, et en conformité avec l'article R253-6 du code de la sécurité intérieure.

Le droit d'accès aux données à caractère personnel, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement pourra s'exercer auprès du ccs sécurité réseaux.

Article 3 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 4 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Article 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 6 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 7 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé.

L'accès aux images et enregistrements est ouvert, dans le cadre de leurs missions de police administrative, aux agents des services de la police nationale et de la gendarmerie nationale, aux agents des douanes et aux agents des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités.

La durée de conservation des images et des enregistrements par ces services est fixé pour un délai maximum de 30 jours à compter de leur transmission ou de leur accès, sauf dans le cas où les données sont utilisées dans le cadre d'une enquête préliminaire ou de flagrant délit ou d'une information judiciaire. Cet accès est valable pour la durée de validité de l'autorisation.

Article 8 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 9 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation pourra, après que l'intéressé(e) aura été mis(e) à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure susvisé. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (règlement général sur la protection des données -RGPD-, code du travail, code civil, code pénal...).

Article 10 : La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

Article 11 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai

Article 12 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée, la Colonelle commandant le groupement de gendarmerie de Vendée et le maire de Moulleron Saint Germain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé ainsi qu'à Cabinet médical Dr Paris Monique 38 rue du Pavé - 85390 MOUILLERON SAINT GERMAIN.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 6 octobre 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef du bureau de la sécurité intérieure
et des polices administratives,



Signé numériquement par
FRANCOIS BARBIER
1274124
ND : C=FR, O=
MINISTÈRE INTERIEUR,
OU=0002 110014016,
OU=PERSONNES,
OID.0.9.2342.19200300.10
0.1.1=1274124, G=
FRANCOIS, SN=
BARBIER, CN=FRANCOIS
BARBIER 1274124
Raison : J'approuve ce
document

Cabinet du Préfet de la Vendée

85-2025-10-06-00086

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/898 portant création
d'un système de vidéoprotection autorisé situé
commune de Nieul le Dolent- 85430 NIEUL LE
DOLENT

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/898
portant création d'un système de vidéoprotection autorisé situé
COMMUNE DE NIEUL LE DOLENT - 85430 NIEUL LE DOLENT

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, L.613-13 et R.251-1 à R.254-2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la circulaire du 3 août 2007 annexée à l'arrêté susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BCI-636 du 9 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Maxime LECONTE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée ainsi qu'à certains personnels du cabinet ;

Vu la demande de création d'un système de vidéoprotection présentée par Monsieur DURAND Dominique de COMMUNE DE NIEUL LE DOLENT et ayant fait l'objet d'un récépissé de dépôt le 11 septembre 2025 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 30 septembre 2025 ;

Considérant que la demande susvisée est conforme à la législation en vigueur ;

Arrête

Article 1 : la COMMUNE DE NIEUL LE DOLENT (85430) est autorisé(e), pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à l'adresse sus-indiquée, à créer une installation de vidéoprotection conformément au dossier annexé à la demande enregistrée sous le numéro 20250555 et portant un nombre de total de caméras fixé à 0 caméra intérieure, 6 caméras extérieures, et 13 caméras visionnant la voie publique.

- Complexe sportif : 6 caméras extérieures,
- Place du champ de Foire et espace Clemenceau : 6 caméras extérieures visionnant la voie publique,
- Entrée/sortie d'agglomération RD12 - rue Arthur Chauvet : 1 caméra extérieure visionnant la voie publique,
- Entrée/sortie d'agglomération RD4 - rue Jean Yola : 1 caméra extérieure visionnant la voie publique,
- Entrée/sortie d'agglomération RD36 - rue De Lattre de Tassigny : 1 caméra extérieure visionnant la voie publique,
- Entrée/sortie d'agglomération RD4 - rue Pierre Gautron : 1 caméra extérieure visionnant la voie publique,

- Entrée/sortie d'agglomération RD4 - route de Talmont : 1 caméra extérieure visionnant la voie publique,
- ZA du Vivier : 2 caméras extérieures visionnant la voie publique.

Pour le respect de la vie privée, d'une part, le champ de vision des caméras extérieures ne devra pas dépasser les limites de propriété et, d'autre part, les caméras extérieures visionnant la voie publique ne devront pas visionner l'intérieur des immeubles d'habitation ni, de façon spécifique, l'entrée d'immeubles ; des masquages seront programmés pour empêcher la surveillance des parties privées

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux et établissements ouverts au public particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le public devra être informé par une signalétique appropriée de manière claire, permanente et significative, et en conformité avec l'article R253-6 du code de la sécurité intérieure.

Le droit d'accès aux données à caractère personnel, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement pourra s'exercer auprès du ccs sécurité réseaux.

Article 3 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 4 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Article 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 6 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 7 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé.

L'accès aux images et enregistrements est ouvert, dans le cadre de leurs missions de police administrative, aux agents des services de la police nationale et de la gendarmerie nationale, aux agents des douanes et aux agents des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités.

La durée de conservation des images et des enregistrements par ces services est fixé pour un délai maximum de 30 jours à compter de leur transmission ou de leur accès, sauf dans le cas où les données sont utilisées dans le cadre d'une enquête préliminaire ou de flagrant délit ou d'une information judiciaire. Cet accès est valable pour la durée de validité de l'autorisation.

Article 8 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 9 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation pourra, après que l'intéressé(e) aura été mis(e) à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé, eten cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure susvisé. Elle est délivrée sans *préjudice* d'autres procédures éventuellement applicables (règlement général sur la protection des données -RGPD-, code du travail, code civil, code pénal...).

Article 10 : La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

Article 11 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai

Article 12 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée, la Colonelle commandant le groupement de gendarmerie de Vendée et le maire de Nieul le Dolent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé ainsi qu'à la COMMUNE DE NIEUL LE DOLENT.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 6 octobre 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef du bureau de la sécurité intérieure
et des polices administratives,



Signé numériquement par
FRANCOIS BARBIER 1274124
ND : C=FR, O=MINISTERE
INTERIEUR, OU=0002
110014016, OU=
PERSONNES,
OID.0.9.2342.19200300.100.1.
1=1274124, G=FRANCOIS,
SN=BARBIER, CN=
FRANCOIS BARBIER 1274124
Raison : J'approuve ce
document

Cabinet du Préfet de la Vendée

85-2025-10-06-00089

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/928 portant
renouvellement d'un système de
vidéoprotection autorisé situé ACTION France
SAS Route de Cholet - Zone commerciale
Intermarché - Montaigu - 85600
MONTAIGU-VENDEE

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/928
portant renouvellement d'un système de vidéoprotection autorisé situé
ACTION France SAS Route de Cholet - Zone Commerciale Intermarché - Montaigu - 85600
MONTAIGU-VENDEE
Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, L.613-13 et R.251-1 à R.254-2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la circulaire du 3 août 2007 annexée à l'arrêté susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BCI-636 du 9 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Maxime LECONTE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée ainsi qu'à certains personnels du cabinet ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21/CAB/042 du 11 janvier 2021 portant autorisation initiale du système de vidéoprotection sus visé ;

Vu la demande de renouvellement d'un système de vidéoprotection présentée par Monsieur DE BACKER Wouter de ACTION France SAS et ayant fait l'objet d'un récépissé de dépôt le 28 août 2025 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 30 septembre 2025 ;

Considérant que la demande susvisée est conforme à la législation en vigueur ;

Arrête

Article 1 : ACTION France SAS – Route de Cholet - Zone Commerciale Intermarché - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE est autorisé(e), pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à l'adresse sus-indiquée, à prolonger une installation de vidéoprotection conformément au dossier annexé à la demande enregistrée sous le numéro 20200498 et portant un nombre de total de caméras fixé à 14 caméras intérieures, 0 caméra extérieure, et 0 caméra visionnant la voie publique.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux et établissements ouverts au public particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le public devra être informé par une signalétique appropriée de manière claire, permanente et significative, et en conformité avec l'article R253-6 du code de la sécurité intérieure.

Le droit d'accès aux données à caractère personnel, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement pourra s'exercer auprès du ccs sécurité réseaux.

Article 3 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 4 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Article 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 6 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 7 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé.

L'accès aux images et enregistrements est ouvert, dans le cadre de leurs missions de police administrative, aux agents des services de la police nationale et de la gendarmerie nationale, aux agents des douanes et aux agents des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités.

La durée de conservation des images et des enregistrements par ces services est fixé pour un délai maximum de 30 jours à compter de leur transmission ou de leur accès, sauf dans le cas où les données sont utilisées dans le cadre d'une enquête préliminaire ou de flagrant délit ou d'une information judiciaire. Cet accès est valable pour la durée de validité de l'autorisation.

Article 8 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 9 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation pourra, après que l'intéressé(e) aura été mis(e) à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure susvisé. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (règlement général sur la protection des données -RGPD-, code du travail, code civil, code pénal...).

Article 10 : La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

29 rue Delille 85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
www.vendee.gouv.fr

Article 11 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai

Article 12 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée, la Colonelle commandant le groupement de gendarmerie de Vendée et le maire de Montaigu Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé ainsi qu'à ACTION France SAS Route de Cholet - Zone Commerciale Intermarché - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 6 octobre 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef du bureau de la sécurité intérieure
et des polices administratives,



Signé numériquement par
FRANCOIS BARBIER
1274124
ND : C=FR, O=
MINISTERE INTERIEUR,
OU=0002 110014016,
OU=PERSONNES,
OID.0.9.2342.19200300.10
0.1.1=1274124, G=
FRANCOIS, SN=
BARBIER, CN=FRANCOIS
BARBIER 1274124
Raison : J'approuve ce
document

Cabinet du Préfet de la Vendée

85-2025-10-06-00088

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/959 portant refus d'un système de vidéoprotection autorisé situé SAS MARKET PIC-NIC 8 promenade Amiral Lafargue - Les Sables d'Olonne - 85100 LES SABLES D'OLONNE

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/959
portant refus d'un système de vidéoprotection autorisé situé
SAS MARKET PIC-NIC 8 promenade Amiral Lafargue - Les Sables d'Olonne - 85100 LES SABLES
D'OLONNE
Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, L.613-13 et R.251-1 à R.254-2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu la circulaire du 3 août 2007 annexée à l'arrêté susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BCI-636 du 9 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Maxime LECONTE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée ainsi qu'à certains personnels du cabinet ;

Vu la demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection présentée par Madame/Monsieur DAVID Vincent de SAS MARKET PIC-NIC et ayant fait l'objet d'un récépissé de dépôt le 5 septembre 2025 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 30 septembre 2025 ;

Considérant que la caméra 2 filmant la voie publique ne dispose pas d'une attestation de l'installateur certifiant que la caméra est déconnectée de la caméra intérieure et que les images qu'elles enregistrent ne peuvent être techniquement visionnées par le demandeur ou ses subordonnés ;

Considérant que les finalités mentionnées sur le pictogramme ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur ;

Considérant que la demande susvisée est non conforme à la législation en vigueur ;

Arrête

Article 1 : La demande d'autorisation du système de vidéoprotection susvisée, présentée par DAVID Vincent de SAS MARKET PIC-NIC, **est re. usée.**

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Il pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée, le Directeur départemental de la police nationale et le La Roche sur Yon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé ainsi qu'à SAS MARKET PIC-NIC 8 promenade Amiral Lafargue - Les Sables d'Olonne 85100 LES SABLES D'OLONNE.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 6 octobre 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef du bureau de la sécurité intérieure
et des polices administratives,



Signé numériquement par
FRANCOIS BARBIER 1274124
ND : C=FR, O=MINISTERE
INTERIEUR, OU=0002
110014016, OU=
PERSONNES,
OID.0.9.2342.19200300.100.1.
1=1274124, G=FRANCOIS,
SN=BARBIER, CN=
FRANCOIS BARBIER 1274124
Raison : J'approuve ce
document

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité de
la Vendée

85-2025-11-03-00002

Arrêté N°2025-DCL-BER-762 modifiant l'arrêté
N°2024-DCL-188 portant nomination des
membres des commissions de contrôle des listes
électorales des communes du département.

Arrêté N°2025-DCL-BER-762 modifiant l'arrêté N°2024-DCL-188
portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales
des communes du département

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes
électorales ;

VU l'arrêté n°2024-DCL-188 du 14 février 2024 portant nomination des membres des
commissions de contrôle des listes électorales du département ;

VU les propositions des maires des communes du département ;

VU les désignations des délégués effectuées par les Présidents des Tribunaux Judiciaires de La
Roche-sur-Yon et des Sables-d'Olonne ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier les membres pour la commission de contrôle des
listes électorales pour une commune du département ;

Arrête

Article 1^{er} : La composition de la commission de contrôle des listes électorales instaurée dans
la commune des Herbiers pour une durée de trois ans, est modifiée comme indiqué dans le
tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée et la maire de la commune
concernée sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté
qui sera publié au recueil administratif de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 03 NOV. 2025

Le préfet,

Pour
le secrétaire général de la Préfecture
de la Vendée
Nicolas REGNY

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE (Article L.19 V et L.19 VI)

Communes	Titulaires					Suppléants				
	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal
Les Herbiers	Maryvonne GUÉRIN	Marie-Annick MENANTEAU	Manella BOONEFAES	Tanguy SACHOT	Joseph LIARD	Laurence MARTINEAU				

Fait à La Roche-sur-Yon le 03 01 2025

Le Préfet

Pour le préfet,
le secrétaire général de la Préfecture
de la Vendée

Nicolas REGNY

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité de
la Vendée

85-2025-11-06-00007

Arrêté N°2025-DCL-BER-810 modifiant l'arrêté N°
2024-DCL-188 portant nomination des membres
des commissions de contrôle des listes
électorales des communes du département.

**Arrêté N°2025-DCL-BER-810 modifiant l'arrêté N°2024-DCL-188
portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales
des communes du département**

**Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU la loi n° 2016-1049 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU l'arrêté n°2024-DCL-188 du 14 février 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales du département ;

VU les propositions des maires des communes du département ;

VU les désignations des délégués effectuées par les Présidents des Tribunaux Judiciaires de La Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier les membres pour la commission de contrôle des listes électorales pour une commune du département ;

Arrête

Article 1^{er} : La composition de la commission de contrôle des listes électorales instaurée dans la commune de Landeronde pour une durée de trois ans, est modifiée comme indiqué dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée et la maire de la commune concernée sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil administratif de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le - 6 NOV. 2025

29 rue Dohle
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 3
Tél. : 02 51 36 70 85 - Mail : prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

Le préfet,
François-Xavier
Le Secrétaire Général

Nicolas REGNY

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE (Article L.15 V et L.18 VI)

		Titulaires							Suppléants		
Communes	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal
ndaranda	Bruno GARCIGNOT	Ludovic REDAIS GARDIER	Suzanne RAULTIN	Jean-Paul HENNINGOT	Elisa BENAÏER	Nicolas JOUVE	Kylian LEBLANC	Jean-François DUBAR	Emmanuelle GARNIER	Kathrine CUYSSNY	

Fait à La Roche-sur-Yon, le **6 NOV. 2025**

Le Préfet

Nicolas REGNY

Direction de la Coordination, du Pilotage, de
l'Appui Territorial et de l'Environnement de la
Vendée

85-2025-11-10-00001

Arrêté n°25-DCPATE-662 portant modification
de la composition du conseil départemental de
l'éducation nationale (SCDEN).

**Arrêté N°25-DCPATE-662
portant modification de la composition
du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)**

**Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R.235-1 à R.235-11-1 ;

Vu l'arrêté n° 25 – DCPATE – 661 du 10 novembre 2025 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) ;

Vu le courriel du 30 septembre 2025 relatif aux représentants de l'UNSA Education et FCPE ;

Vu le courriel du 10 octobre 2025 relatif aux représentants de la F.S.U Vendée au CDEN ;

Sur la proposition de Madame la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de Vendée :

Arrête

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté n°25 – DCPATE – 661 du 10 novembre 2025 est modifié ainsi qu'il suit .

Sont membres du deuxième groupe du conseil départemental de l'éducation nationale :

Sur désignation des organisations syndicales des personnels :

Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :

Titulaires

Monsieur Jean-Jacques BOBIN

Monsieur Jonathan PELLETIER

Monsieur Olivier LE COSQUER

Suppléants

Madame Gisela LEFEBVRE

Madame Christelle POITEVINEAU

Monsieur Johann JOLY

Monsieur Jordane GUYONNET

Monsieur Bruno LOGEAIS

Madame Sylvette LALO

Monsieur Vincent JOLY

Le reste sans changement.

Article 2 : La liste consolidée des membres du conseil départemental de l'éducation nationale est jointe en annexe.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Vendée et Madame la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Vendée, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 7 0 NOV. 2025

Le préfet,

Pour le préfet,
le secrétaire général de la Préfecture
de la Vendée

Nicolas REGNY

Annexe

Liste consolidée des membres du CDEN à la date du 10 novembre 2025

Sont membres du premier groupe du conseil départemental de l'éducation nationale :

Sur désignation du Conseil Régional des Pays de la Loire

Titulaire	Suppléant
Monsieur Philippe BARRE Conseiller régional	Monsieur Antoine CHEREAU Conseiller régional

Sur désignation du Conseil Départemental de la Vendée :

Titulaires	Suppléants
Madame Carole CHARUAU Conseillère Départementale	Vacant
Monsieur Rémi PASCREAU Conseiller Départemental	Madame Nadia RABREAU Conseillère Départementale
Monsieur Noël FAUCHER Vice-Président du Conseil Départemental	Madame Anne-Marie COULON Conseillère Départementale
Madame Catherine POUPET Conseillère Départementale	Madame Alexandra GABORIAU Conseillère Départementale
Monsieur Valentin JOSSE Conseiller Départemental	Monsieur Thomas FERROCHEAU Conseiller Départemental

Sur désignation de l'association des Maires de Vendée :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Monsieur Michel BOSSARD Maire 85240 RIVES-D'AUTISE	Madame Michelle DEVANNE Maire 85700 POUZAUGES
Monsieur Nicolas VANNIER Maire 85400 LES MAGNILS-REIGNIERS	Monsieur Patrice PAGEAUD Maire 85150 SAINTE-FLAÏVE-DES-LOUPS
Madame Françoise BAUDRY Maire 85210 SAINT-JUIRE-CHAMPGILLON	Madame Isabelle RIVIERE Maire 85600 TREIZE SEPTIERS
Madame Mireille HERMOUET Maire 85170 SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE	Madame Isabelle DURANTEAU Maire 85220 LANDEVIEILLE

Sont membres du deuxième groupe du conseil départemental de l'éducation nationale :

Sur désignation des organisations syndicales des personnels :

Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Monsieur Jean-Jacques BOBIN P.E. Ecole primaire A. Turcot 85370 LE LANGON	Madame Gisèle LEFEBVRE P.C. Collège René Couzinet 85110 CHANTONNAY
Monsieur Jonathan PELLETIER P.C. Collège St Exupéry BELLEVILLE SUR VIE	Madame Christelle POITEVINEAU P.C. Lycée Rosa Parks 85000 LA ROCHE-SUR-YON

29 rue Oeille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 35 70 85 – Mail : prelec@regionvendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

85170 BELLEVIGNY

Monsieur Olivier LE COSQUER

P.E. Ecole élémentaire G. Chaissac

Les Essarts

85140 ESSARTS (EN -BOCAGE)

Monsieur Jordane GUYONNET

P.C Collège Les Gondoliers

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Madame Sylvette LAIO

P.E. Ecole élémentaire Anita Conti

85280 LA FERRIERE

Monsieur Johann JOLY

P.E. Ecole primaire

85450 CHAILLE LES MARAIS

Monsieur Bruno LOBEAIS

Professeur d'EPS Collège A. Tiraqueau

85200 FONTENAY-LE-COMTE

Monsieur Vincent JOLY

P.E. Ecole Les Mâines

SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU

85600 MONTAIGU-VENDEE

Syndicat des enseignants – UNSA éducation

Titulaires

Monsieur Benoît DURANTEAU

PE Ecole Maternelle CLEMENCEAU

85100 LES SABLES-D'OLONNE

Monsieur Philippe BOUNOLLEAU

P.C. Collège F. et I. Joliot Curie

85240 SAINT-HILAIRE-DES-LOGES

Suppléants

Madame Muriel LE CONNETABLE

SG Collège Saint Exupéry

85170 BELLEVIGNY

Madame Catherine FAUCONNIER

P.C Lycée Georges CLEMENCEAU

85110 CHANTONNAY

29 rue Dgillis

65922 La Roche-sur-Yon Cedex 9

Tél : 02 51 36 70 86 Mail : prefecture@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr

SGEN - CEDI

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Madame Stéphanie LECLAINCHE	Monsieur Julien QUINT
P.E. Ecole élémentaire René Guy-Cadou 85100 LES SABLES-D'OLONNE	P.C. Lycée J.De Lattre de Tassigny 85000 LA ROCHE-SUR-YON

FNEC - FPFQ

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Monsieur Ludovic GRUGET	Monsieur Xavier MAULEON
P.C. Lycée De Lattre de Tassigny 85000 LA ROCHE-SUR-YON	P.L.P. Lycée Eric Tabarly 85340 LES SABLES-D'OLONNE

SUD EDUCATION

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Madame Clémence BOURBON	Monsieur Fabien OUVRARD
P.A Lycée Colette Le Bret 85190 AIZENAY	P.E Ecole élémentaire crayons de soleil 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF

Sont membres du troisième groupe du conseil départemental de l'éducation nationale:

en qualité de représentants des associations des parents d'élèves :

Fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE) :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Monsieur Maxime DARTOIS	Vacant
Madame Véro MIGNE	Madame Morgane DOUART
Madame Françoise ZAHM	Vacant

29 rue Orelle
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tel. : 02 51 36 70 85 - Mail : prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

Monsieur Max CHALMANDRIER

Madame Virginie BARRETEAU

Madame Muriel GICQUEL

Monsieur Fabrice HEUZE

Monsieur Christophe LE MAIGNAN

Vacant

Madame Chrystelle LAMOULERE

Vacant

en qualité de représentants des associations complémentaires à l'enseignement public :

Association départementale FRANCAS de Vendée

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Madame Martine SAUSSEAU	Monsieur Marc ÉPRON
Chargée de développement	Président
71 Bd Aristide Briand	71 Bd Aristide Briand
Porte 1B - BAL 81	Porte 1B - BAL 81
85000 LA ROCHE-SUR-YON	85000 LA ROCHE-SUR-YON

en qualité de personnalités compétentes dans le domaine économique, social, éducatif et culturel :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Monsieur Samuel VERON	Madame Françoise NAUDON
Délégué Général	Présidente
Mouvement des Entreprises de France	Association FACE Vendée
16 rue Olivier de Clisson	6 Place Viollet-le-Duc
85000 LA ROCHE-SUR-YON	85000 LA ROCHE-SUR-YON

Est membre à titre consultatif en qualité de Délégué Départemental de l'Éducation Nationale :

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tel. : 02 51 35 70 65 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

Monsieur Daniel GUILLOU

Président de l'Union de Vendée des DDEN

Rôle associatif BL n°144

71 boulevard Aristide Briand

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, 44041 NANTES CEDEX 7, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>

29 rue Deldre
85922 La Roche sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 - Mail : prefecture.regionvendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Vendée

85-2025-11-04-00011

Arrêté portant désignation des membres de la
commission de sélection des candidatures à un
recrutement sans concours dans le corps des
agents techniques des Finances publiques dans
le département de la Vendée

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans concours
dans le corps des agents techniques des Finances publiques
dans le département de la Vendée**

La directrice générale des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents techniques des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2025 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2025 d'un recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques.

ARRÊTE :

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques dans le département de la Vendée.

- **Stéphane LAUBRAY, Inspecteur principal des Finances publiques, Responsable de la Division des Ressources humaines et de la Formation professionnelle, DDFiP de la Vendée ;**
- **Guillaume BUTEAU, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Responsable de la division des Moyens généraux, DDFiP de la Vendée ;**
- **Audrey LEMAY, Contrôleur des Finances publiques, Gestionnaire des ressources humaines, DDFiP de la Vendée ;**
- **Catherine KOWALCZYK, conseillère auprès de France Travail ;**
- **Sandrine NICOL, conseillère auprès de France Travail.**

Article 2 : est nommé en qualité de président de la commission de sélection précitée, M. Stéphane LAUBRAY, Responsable de la division des Ressources humaines et de la Formation professionnelle.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 4 novembre 2025.

Fait à Paris, le 4 novembre 2025

Pour la Directrice générale et par délégation,



Céline VILLENEUVE,

Administratrice des Finances publiques adjointe

Préfecture de la Vendée

85-2025-10-31-00003

Arrêté portant concession de logement par
nécessité absolue de service au profit de M.
Gilles TURBERT, concierge de la Préfecture de la
Vendée



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant concession de logement par nécessité absolue de service
au profit de M. Gilles TURBERT,
concierge de la Préfecture de la Vendée**

Monsieur le Préfet de la Vendée
et Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques de la Vendée.

Vu les articles R.92 à R.102 et A.91 du code du domaine de l'État,

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Est concédé, par nécessité absolue de service à M TURBERT Gilles, concierge de la Préfecture de la Vendée un logement de type F4 d'une superficie de 122 m², situé au sein de la Préfecture de la Vendée, 29 rue Delille à La Roche sur Yon, cadastré section AN n° 168 et immatriculé dans l'application CHORUS sous le n° 111736/204520/23 au nom de l'Administration territoriale

Article 2

La concession prend effet à compter du 14/11/2016.
Elle est accordée à titre précaire. Elle est révoquée de plein droit à tout moment et prendra fin, en tout état de cause, à la date où le bénéficiaire cessera de remplir les fonctions justifiant l'octroi de la concession, ou en cas d'aliénation ou de changement d'utilisation de l'immeuble.

Article 3

La concession comporte la gratuité de la prestation du logement nu.
Elle est exclusive de toute rémunération forfaitaire ou horsaire pour travaux supplémentaires, de quelque nature que ce soit.

XX PC

Article 4

Toutes les charges afférentes au logement concédé (eau, électricité, chauffage, téléphone) sont à la charge de l'État.

Article 5

Le bénéficiaire de la concession est tenu de souscrire une police d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile et les risques locatifs.

Article 6


Un état des lieux sera dressé contradictoirement lors de la prise de possession du logement et au départ du bénéficiaire.

Article 7

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté, prises à l'occasion de l'occupation du logement concédé, sont abrogées.

A La Roche sur Yon, le 31/10/2025

Le représentant du service utilisateur


Pour le préfet,
Le secrétaire général
de la Préfecture de la Vendée

Nicolas REGNY

Le représentant de l'administration
chargée du domaine.

P/ Le Directeur départemental des Finances
publiques de la Vendée
Le responsable du Service local du Domaine



Pascal COUTURIER
Inspecteur des Finances publiques

Préfecture de la Vendée

85-2025-10-29-00003

Commission départementale chargée d'établir la
liste d'aptitude aux fonctions de commissaire
enquêteur.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE CHARGÉE D'ÉTABLIR
LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Secrétariat de la commission :
Préfecture de la Vendée
Paul LE GUELLAUT
☎ 02.51.36.72.85
✉ pref-enquetes-publiques@vendee.gouv.fr

LE PRÉSIDENT,

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles R.123-34 et D.123-35 à D.123-42 ;
- VU le décret n°2011-1236 du 4 octobre 2011 relatif à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2023-DCPATE-341 du 22 août 2023, portant renouvellement de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2024-DCPATE-119 du 5 avril 2024, portant modification de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- VU le compte-rendu de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, qui s'est réunie le 8 octobre 2025 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, arrêtée pour le département de la Vendée au titre de l'année 2026 :

Titre	Prénom	NOM	Qualité
Monsieur	Rémi	ABRIOL	Ingénieur en chef territorial en retraite
Monsieur	Jean-Yves	ALBERT	Cadre ERDF-GRDF en retraite
Monsieur	Gérard	ALLAIN	Ingénieur en chef territorial en retraite
Madame	Mireille Anik	ANAT	Ingénieur de recherche
Monsieur	Marc	BEAUSSANT	Cadre supérieur d'un groupe industriel en retraite
Monsieur	Jean-Paul	CHRISTINY	Gendarme en retraite
Monsieur	Laurent	DUFOUR	Commissaire général de police en retraite
Madame	Martine	DUFRESNE	Lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite
Monsieur	Jacques	DUTOUR	Enseignant en retraite
Monsieur	Jean- Jacques	FERRÉ	Attaché principal d'administration en retraite
Monsieur	Denis	GALLDIS	Attaché principal d'administration en retraite
Monsieur	Jean- Claude	GARNIER	Brigadier major de police en retraite

.../...

Monsieur	Philippe	GAUBERT	Ingénieur agriculture et environnement en retraite
Monsieur	Gerard	GUIMBRELLIERE	Cadre de l'industrie du transport en retraite
Monsieur	Bernard	JANAILHAC	Directeur divisionnaire des services fiscaux en retraite
Monsieur	Herve	JOESSE	Ingénieur informatique
Monsieur	Eric	LAMMENS	Assistant à maîtrise d'ouvrage
Monsieur	Eric	LANGLOIS	Général de division de gendarmerie en retraite
Monsieur	Claude	MATHIEU	Inspecteur divisionnaire des impôts en retraite
Madame	Anne-Claire	MAUGREON	Cadre de la fonction publique territoriale en retraite
Monsieur	Clauce	MONNIOT	Directeur d'étude d'urbanisme contractuel en retraite
Monsieur	Jacques	PRUUST	Ingénieur, cadre supérieur en retraite
Monsieur	Jacky	RAMBAUD	Cadre EDI-GDI en retraite
Monsieur	Pierre	RENAULT	Officier général de la gendarmerie nationale en retraite
Monsieur	Bruno	RIVALLAND	Cadre supérieur de santé en retraite
Monsieur	Arnold	SCHWENDORFFER	Général de division de l'armée de terre en retraite
Monsieur	Dominique	SERIN	Attache d'administration en retraite
Monsieur	Gerard	SPANTER	Inspecteur manager développement en retraite

Article 2 : La présente décision sera notifiée à chacun des postulants. Elle sera de plus publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et pourra être consultée à la préfecture, ainsi qu'au greffe du tribunal administratif de Nantes.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le président du tribunal administratif de Nantes et le préfet de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La Roche-sur-Yon, le **29 OCT, 2025**

Pour le président,
La première vice-présidente du
tribunal administratif de Nantes,
Présidente de la commission,



Frédérique SPECHT-CHAZOTTES

Préfecture de la Vendée

85-2025-06-12-00015

Convention d'utilisation n° 085-2025-0005 Nord
Atlantique Manche Ouest

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

CONVENTION D'UTILISATION

N° 085 - 2025 - 0005

12-06-2025

Les soussignés :

1°- L'administration chargée des domaines, représentée par M Philippe FERTIER-POTTIER, Administrateur de l'État, Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vendée, dont les bureaux sont à La Roche sur Yon, 26 rue Jean Jaurès stipulant en vertu de la délégation de signature du Préfet qui lui a été consentie par arrêté n° 2024 - DCL - BC1 - 1017 du 04 novembre 2024, ci-après dénommée le propriétaire,

D'une part,

2°- La Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) « Nord Atlantique – Manche Ouest », représentée par Mme Sandrine SELLIER-RICHIEZ, Directrice interrégionale de la mer « Nord Atlantique-Manche Ouest » dont les bureaux sont situés Cité administrative de Nantes, 12 boulevard Vincent Gâche 44200 NANTES, ci-après dénommée l'utilisateur, d'autre part,

se sont présentés devant nous, M Gérard GAVORY préfet du département de la Vendée, et sont convenus du dispositif suivant

EXPOSE

L'utilisateur a demandé, pour l'exercice de ses missions, la mise à disposition d'un ensemble d'immeubles techniques ayant une fonction de sécurité maritime dans le département de la Vendée. Ils sont nécessaires à la mise en œuvre de la politique de sécurité maritime définie au niveau national par la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture.

Cette demande est mise en œuvre dans les conditions fixées par la présente convention et par les

MR

PC SM

circulaires du Premier ministre relatives à la politique immobilière de l'État.

CONVENTION

Article 1^{er}

Objet de la convention

La présente convention globale départementale, conclue dans le cadre des dispositions des articles R. 2313-1 à R. 2313-6 du Code général de la propriété des personnes publiques, a pour objet d'organiser la mise à disposition de la DIRM « Nord Atlantique - Manche Ouest », pour les besoins de la mise en œuvre de la politique de sécurité maritime, définie au niveau national par la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture, les ensembles immobiliers désignés à l'article 2 selon les modalités fixées par les articles suivants.

Article 2

Désignation de l'immeuble

Ensembles immobiliers appartenant à l'État, situés dans le département la Vendée et figurant sur le tableau joint en Annexe 1.

Ce tableau précise, pour chaque site : sa désignation, ses références Chorus Re-Fx, le numéro Aladin du site (le cas échéant), sa localisation, les surfaces de l'immeuble et les références cadastrales du terrain (sections et numéros), tel qu'ils figurent sur les extraits de plans cadastraux pour les parcelles cadastrées

Sauf prescription contraire, les dispositions de la présente convention s'appliquent automatiquement aux constructions nouvelles qui viendraient à être édifiées sur la dépendance domaniale désignée ci-dessus. Le propriétaire est informé de la réalisation de toute nouvelle construction, toute dégradation ou usure inhabituelle.

Les biens relevant de l'immobilier technique indispensable à la sécurité maritime relèvent du domaine public maritime artificiel.

Article 3

Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 15 années entières et consécutives qui commencent le 01 janvier 2025, date à laquelle les locaux sont mis à la disposition de l'utilisateur. La convention prend fin dans les conditions prévues à l'article 14.

Article 4

État des lieux

MR

PL 332

Article sans objet

Article 5

Ratio d'occupation

Article sans objet

Article 6

Étendue des pouvoirs de l'utilisateur

6.1. L'usage de l'immeuble objet de la présente convention est strictement réservé au service désigné à l'article 1^{er} et pour l'objet mentionné au même article.

6.2. L'utilisateur peut délivrer un titre d'occupation à des tiers pendant la durée de la présente convention, dans le respect des règles du Code général de la propriété des personnes publiques. L'objet du titre d'occupation devra être conforme à l'utilisation de l'immeuble désigné à l'article 2 de la présente convention. Préalablement à sa délivrance, l'utilisateur en informe le propriétaire.

Article 7

Impôts et taxes

L'utilisateur acquitte l'ensemble des taxes et contributions afférentes à l'immeuble qui fait l'objet de la présente convention.

Article 8

Responsabilité

L'utilisateur assume, sous le contrôle du propriétaire, l'ensemble des responsabilités afférentes aux immeubles désignés à l'article 2 pour la durée de la présente convention.

Article 9

Entretien

L'utilisateur supporte l'ensemble des dépenses d'entretien courant et de petites réparations relatives aux immeubles désignés à l'article 2.

L'utilisateur convient, avec le propriétaire, d'une programmation pluriannuelle des travaux qui s'appuie sur son contrat d'objectifs (ou sa lettre de mission ou tout document en tenant lieu).

DR

PL 532

La réalisation des dépenses d'entretien lourd mentionnées à l'annexe 1 à la charte de gestion du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat », à la charge du propriétaire, est confiée à l'utilisateur qui les effectue, sous sa responsabilité, pour le compte du propriétaire :

- avec les dotations inscrites sur son budget :

- avec les dotations du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » qui ont vocation à prendre le relais des premières.

L'utilisateur qui ne dispose pas des services ou compétences nécessaires peut, après information du propriétaire, déléguer à un tiers l'exécution des travaux sous sa responsabilité.

L'utilisateur pourra également avoir recours aux ressources du compte d'affectation spéciale du MTT.BFMP.

Néanmoins, et à terme, dans le cadre d'un avenant à la présente convention, l'exécution des travaux pourra revenir au propriétaire, dès lors que les crédits nécessaires auront été ouverts sur le budget de l'Etat-propriétaire.

Afin de permettre le respect des objectifs fixés par l'Etat dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement pour les bâtiments publics, une annexe pourra être adjointe à la présente convention, visant à déterminer les droits et obligations respectifs des bailleurs et preneurs en la matière et les conséquences qui en résulteraient.

Article 10

Objectifs d'amélioration de la performance immobilière

S'agissant d'immeubles techniques, et en particulier pour les phares, les surfaces occupées par les matériels nécessaires à l'exercice de la mission de sécurité maritime seront regroupés dans le nombre minimum de locaux (principe de rationalisation de façon à faciliter la mise en œuvre d'usage alternatif des surfaces inutilisées).

Article 11

Cout d'occupation domaniale hors charges

Article sans objet

Article 12

Contrôle des conditions d'occupation

Article sans objet (cf article 10)



Article 13

Inventaire

Sans objet

Article 14

Terme de la convention

14.1. Terme de la convention :

La présente convention prend fin de plein droit le 31 décembre 2039.

Elle prend également fin lorsque la cession de l'immeuble a été décidée, selon les règles prévues par le Code général de la propriété des personnes publiques.

14.2. Résiliation anticipée de la convention :

La convention peut être résiliée avant le terme prévu :

- a) En cas de non-respect par l'utilisateur de l'une de ses obligations ou de l'un de ses engagements ;
- b) Lorsque l'intérêt public, tel qu'il est déclaré par le préfet dans une lettre adressée aux signataires de la présente convention, l'exige ;
- c) Lors de la mise en œuvre par le préfet de la stratégie immobilière élaborée au niveau régional dans le SDIR ;
- d) Lorsque le maintien dans les lieux est incompatible avec le SPSI d'administration centrale ou d'opérateur validé par le ministre ou en l'absence prolongée d'élaboration d'un SPSI ;
- e) A l'initiative de l'utilisateur, après acceptation par le propriétaire, moyennant le respect d'un préavis de six mois sauf en cas d'urgence, adressé aux signataires de la présente convention ;

La résiliation est dans tous les cas prononcée par le préfet.

Un exemplaire du présent acte est conservé par chacun des signataires de la convention.

PC SR

*** ***** ***

Le représentant du service utilisateur,
La Directrice Interrégionale de la mer
« Nord Atlantique-Manche Ouest »



Sandrine SELLIER-RICHEZ

Le représentant de l'administration
chargée du domaine.
P/ Le Directeur départemental des Finances
publiques de la Vendée
Le responsable du Service local du Domaine



Pascal COUTURIER
Inspecteur des Finances publiques

Le Préfet,



Pour le préfet,
Le secrétaire général
de la Préfecture de la Vendée
Nicolas REGNY

ANNEXE 1.1.1.1.1. CONVENTION GLOBALE IMMOBILIER TECHNIQUE – PARES ET BARRÉS n° 085-2025-0005 - (Bâtiments regroupés sur le département de la Vendée)

NUMERO DEFF	Vente
TERMINAIRE	La Dunes au large de la pointe de l'Orléans - Nord Atlantique - Manche Ouest
ADRESSE	2 Bourneval Allée
LOCALITE	Nantes
CODE POSTAL	44117
DEPARTEMENT	Vendée
HEFA CADASTRALES	Différents sites

Date pré-affirmée de la convention : 15/08/2025

Date de fin de la convention : 31/12/34

Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Régularité

TABLEAU RECAPITULATIF									
N° COMMUNE	N° COMMUNE (département)	Identifiant cadastral (parcelle)	SYNTHÈSE	Désignation générale du bâtiment / terrain	Adresse	Adresse (Préciser la commune de référence)	REF. CADASTRALE (numéro de parcelle)	SICRIS (m² net)	MISES EN ŒUVRE
1	44117	150187 / 25029	100	Case de la Mairie	100, rue de la Mairie	100, rue de la Mairie	100	3	4
2	44117	107115 / 157201	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	25	3
3	44117	107119 / 158145	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	25	2
4	44117	157508 / 25029	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	5	3
5	44117	127161 / 117201	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	3	3
6	44117	174939 / 118447	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	4	4
7	44117	128525 / 118048	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	4	3
8	44117	129322 / 117662	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	4	3
9	44117	192198 / 214064	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	3	3
10	44117	128184 / 152972	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	17	4
11	44117	150122 / 210127	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	12	3
12	44117	115622 / 210494	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	240	1,5
13	44117	174068 / 210127	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	100	2,1
14	44117	198128 / 210092	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	10	1
15	44117	140183 / 98107	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	10	1
16	44117	157363 / 212578	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	2	1
17	44117	157501 / 284176	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	10	1
18	44117	150400 / 210092	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	10	10
19	44117	147404 / 284176	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	1	1
20	44117	222222 / 156572	100	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	Parcelles cadastrales	100	16	16

Annexe à la convention globale (Immobilier technique)

N°	N° de l'acte de vente	N° de l'acte de vente	N° de l'acte de vente	N° de l'acte de vente	N° de l'acte de vente	Désignation précise (bâtiement, terrain)	polysse	Surface cadastrale (m²)	Surface (m²)	NTN (m²)
21	13028	13028 / 201413	13028 / 201413	13028 / 201413	13028 / 201413	Parcelle n° 1 de la commune de Saint-James	La commune	12	12	1
22	13033	13033 / 201413	13033 / 201413	13033 / 201413	13033 / 201413	Parcelle n° 2 de la commune de Saint-James	La commune	7	7	3
23	13044	13044 / 201413	13044 / 201413	13044 / 201413	13044 / 201413	Parcelle n° 3 de la commune de Saint-James	La commune	9	9	20
24	13155	13155 / 199562	13155 / 199562	13155 / 199562	13155 / 199562	Parcelle n° 4 de la commune de Saint-James	R Du Maine	80	80	71
25	13054	13054 / 199769	13054 / 199769	13054 / 199769	13054 / 199769	Parcelle n° 5 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	72	72	37
26	13054	13054 / 199769	13054 / 199769	13054 / 199769	13054 / 199769	Parcelle n° 6 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	72	72	40
27	13129	13129 / 201413	13129 / 201413	13129 / 201413	13129 / 201413	Parcelle n° 7 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	8	8	8
28	13075	13075 / 199314	13075 / 199314	13075 / 199314	13075 / 199314	Parcelle n° 8 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	1	1	1
29	13081	13081 / 199314	13081 / 199314	13081 / 199314	13081 / 199314	Parcelle n° 9 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	4	4	4
30	13081	13081 / 199314	13081 / 199314	13081 / 199314	13081 / 199314	Parcelle n° 10 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	8	8	3
31	13081	13081 / 199314	13081 / 199314	13081 / 199314	13081 / 199314	Parcelle n° 11 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	19	19	19
32	13081	13081 / 199314	13081 / 199314	13081 / 199314	13081 / 199314	Parcelle n° 12 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	4	4	3
33	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 13 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	3	3	1
34	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 14 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	17	17	9
35	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 15 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	12	12	9
36	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 16 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	17	17	9
37	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 17 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	2	2	1
38	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 18 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	3	3	4
39	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 19 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	30	30	30
40	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 20 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	1	1	1
41	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 21 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	1	1	1
42	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 22 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	4	4	1
43	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 23 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	7	7	1
44	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 24 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	12	12	12
45	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 25 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	4	4	4
46	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 26 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	4	4	4
47	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 27 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	11	11	11
48	13130	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	13130 / 201413	Parcelle n° 28 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	3	3	4
49	13027	13027 / 199314	13027 / 199314	13027 / 199314	13027 / 199314	Parcelle n° 29 de la commune de Saint-James	Les Vieux Villages	11	11	8

Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte

85-2025-11-10-00002

Arrêté N°25/SPF/26 -portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du marché de Noël à Mareuil-sur-Lay du 25 novembre au 1 er décembre 2025.

Arrêté n°25/SPF/26

portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du marché de Noël à Mareuil-sur-Lay-Dissais du 25 novembre au 1^{er} décembre 2025

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le livre VI du Code de la sécurité intérieure « Activités privées de sécurité », et notamment son article L613-1 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret du président de la République du 3 novembre 2021 nommant Monsieur Gérard GAVORY, préfet de la Vendée ;

Vu le décret du président de la République du 7 août 2024 portant nomination de Monsieur Christophe PÉCATE, en qualité de sous-préfet de Fontenay-le-Comte ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BCI-641 du 9 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe PÉCATE, sous-préfet de Fontenay-le-Comte ;

Vu l'autorisation d'exercer n°AUT-085-2114-08-12-20150495115 délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité à la société dénommée « Vendée Pro Sécurité », RCS 812 827 699, sise 41 rue Jean Bouhier – 85000 La Roche-sur-Yon, représentée par Madame Élodie RENAUD ép. PETCHIKOWSKY (agrément dirigeant : AGD-085-2114-08-12-20150295337), et ayant pour activités la surveillance et le gardiennage ;

Vu les arrêtés municipaux n°25-AT-095, 25-AT-098 et 25-AT-099 de la commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais en date du 23 septembre 2025 portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement ;

Vu la demande d'autorisation pour des missions de surveillance et de gardiennage sur la voie publique, déposée le 20 octobre 2025 par la société « Vendée Pro Sécurité », dans le cadre du marché de Noël à Mareuil-sur-Lay-Dissais du 25 novembre au 1^{er} décembre 2025 ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité de la manifestation,

Arrête

Article 1 : La société dénommée « Vendée Pro Sécurité », RCS 812 827 699, sise 41 rue Jean Bouhier – 85000 La Roche-sur-Yon, représentée par Madame Élodie RENAUD ép. PETCHIKOWSKY, est autorisée à

assurer la surveillance et le gardiennage sur la voie publique, dans le cadre du marché de Noël de Mareuil-sur-Lay-Dissais du 25 novembre au 1^{er} décembre 2025 ;

• Sur le périmètre suivant :

- Parking du Lay
- Rue du Lay
- Rue de la Prée
- Rue des Gabares
- Chemin du Lay
- Chemin de la Coulée Verte

• Aux dates et horaires suivants :

- du 25 au 26 novembre 2025, de 17h00 à 8h00 → 1 agent de sécurité
- du 26 au 27 novembre 2025, de 17h00 à 8h00 → 1 agent de sécurité
- du 27 au 28 novembre 2025, de 17h00 à 8h00 → 1 agent de sécurité
- du 28 au 29 novembre 2025, de 17h00 à 8h00 → 1 agent de sécurité
- le 29 novembre 2025, de 11h00 à 21h00 → 2 agents de sécurité
- du 29 au 30 novembre 2025, de 21h00 à 11h00 → 1 agent de sécurité
- le 30 novembre 2025, de 11h00 à 19h00 → 2 agents de sécurité
- du 30 novembre au 1^{er} décembre 2025, de 19h00 à 8h00 → 1 agent de sécurité

Article 2 : La mission de surveillance et de gardiennage sur la voie publique sera exercée par les agents de sécurité ci-dessous :

- Bernard PETCHIKOWSKY (n° carte professionnelle : 085-2028-04-12-20230000790)
- Elodie RENAUD ép. PETCHIKOWSKY (n° carte professionnelle : 085-2030-03-25-20250295337)
- Alain BLANCHARD (n° carte professionnelle : 085-2030-02-11-20250354379)
- Jérôme SIMONNEAU (n° carte professionnelle : 085-2029-06-11-20240347098)
- Quentin GABORIAU (n° carte professionnelle : 085-2029-07-04-20240915261)

Article 3 : Les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du Code de la sécurité intérieure.

Article 5 : La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette – BP 24111 – 44 041 Nantes Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>.

Article 7 : Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte, la colonelle commandant le groupement de Gendarmerie de Vendée et le maire de Mareuil-sur-Lay-Dissais sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à la société « Vendée Pro Sécurité ».

Fait à Fontenay-le-Comte, le 10 novembre 2025.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte



Christophe PÉCATE

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

85-2025-10-29-00002

Arrêté N° 2025-SPS-148 accordant la médaille
d'honneur agricole à l'occasion de la promotion
du 1er janvier 2026

ARRÊTÉ N° 2025-SPS-148

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2026

Le préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

Vu l'arrêté n° 2025-DCL-BCI-640 du 09 septembre 2025 portant délégation générale de signature à Monsieur Jean-Pierre Balcou, Sous-préfet des Sables d'Olonne ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2026 ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ARNAUD Christophe**
Chauffeur laitier. EURIAL LAIT, BELLEVIGNY
demeurant à Dompierre-sur-Yon
- **Madame BABARIT Myriam**
Coordonnateur, MSA LOIRE ATLANTIQUE VENDEE, LA ROCHE-SUR-YON
demeurant à Chantonnay
- **Monsieur BARREAU Yohann**
Responsable clientèle. CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à Essarts-en-Bocage
- **Monsieur BETARD Thierry**
Agent d'élevage, SAPNIERE, L'OIE
demeurant à Chantonnay

- **Monsieur BRAS ALVES DOS REIS Manuel**
Chauffeur livreur, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Vix
- **Monsieur CASSERON Jimmy**
Responsable production serre, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Sainte-Radégonde-des-Noyers
- **Madame CHARBONNIER Laetitia**
Responsable informatique, FINANCIERE MERCIER, VIX
demeurant à Vix
- **Monsieur DOS SANTOS TEIXEIRA Fernando**
Agent de production polyvalent expert, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Vouillé-les-Mairis
- **Monsieur DROUIN Michaël**
Technicien avicole, ORVIA-COUVOIR DE LA SEIGNEURTIERE, MONTAIGU-VENDEE
demeurant à La Boissière-de-Montaigu
- **Madame DUMAS Delphine**
Responsable d'équipe marché des particuliers, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES
MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT
demeurant à Mouilleron-le-Captif
- **Madame FAYREAU Juliette**
Conseillère clientèle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, LA ROCHE-SUR-YON
demeurant aux Achards
- **Monsieur FILLATRE Nicolas**
Responsable d'atelier seconde transformation en agro-alimentaire, SOCOPA VIANDES,
ROCHE SUR YON (LA)
demeurant à Saint-Christophe-du-Ligneron
- **Madame FILLON Céline**
Responsable équipes et atelier, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Auchay-sur-Vendée
- **Madame FILLON Elodie**
Gestionnaire monétique chèques et gestion des valeurs, CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL, ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à Landernon
- **Monsieur FOURNIER Ludovic**
Adjoint d'agence, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à Montagu-Vendée
- **Monsieur GOMES DE CARVALHO Jose Antonio**
Agent production polyvalent expert, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Le Gué-de-Velluire
- **Monsieur GOMES PIRES Jose Manuel**
Agent de production polyvalent expert, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Le Gué-de-Velluire
- **Monsieur GOMES PIRES Mario**
Agent de production polyvalent expert, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Le Gué-de-Velluire

- **Monsieur GOIRAUD Johnny**
Conducteur d'installation, EURJAL BELLEVIGNY
demeurant à Bourzeau

- **Madame GUIBERT Lydie**
Cadre gestionnaire, MSA LOIRE ATLANTIQUE VENDEE, LA ROCHE-SUR-YON
demeurant à Coëx

- **Madame GULLON Nathalie**
Agent de production polyvalent expert, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Vix

- **Monsieur LOIZEAU Jean-Charles**
Chargé d'affaires professionnel, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAINE,
LE MANS
demeurant à La Gaubretière

- **Monsieur MANCEL Benjamin**
Pilote coordinateur, EURJAL FOOD SERVICE & INDUSTRY, LUCON
demeurant à Rives de l'Yon

- **Madame MOREAU Vanessa**
Chef d'équipe, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Vix

- **Madame OUVRARD Annabelle**
Conseillère en gestion de patrimoine, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à Notre-Dame-de-Riez

- **Monsieur PAPIN Frederic**
Chargé d'affaires entreprises, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL,
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à Soullans

- **Monsieur PEROCHEAU Julien**
Pilote coordinateur, EURJAL FOOD SERVICE & INDUSTRY, LUCON
demeurant à Sainte-Gemme-la-Plaine

- **Madame POIROUX Nathalie**
Vérificateur technique, MSA LOIRE ATLANTIQUE VENDEE, LA ROCHE-SUR-YON
demeurant à Landéronde

- **Madame RIVALLAND Celine**
Responsable de clientèle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à La Roche-sur-Yon

- **Madame RENAUDIN Aurélie**
Conseillère professionnelle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à Montigny-Vendée

- **Madame ROBIN Nadège**
Technicienne, MSA LOIRE ATLANTIQUE VENDEE, LA ROCHE-SUR-YON
demeurant à Bellevigny

- **Madame ROBIN Virginie**
Conseillère professionnelle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à Aizenay
- **Madame ROY Elisabeth**
Chef d'équipe, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Les Velluire-sur-Vendée
- **Madame VAY Grogette**
Chef d'équipe adjointe, EURIAL, BELLEVIGNY
demeurant à Bellevigny

Article 2 La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ARNAUD Christophe**
Chauffeur laitier, EURIAL LAIT, BELLEVIGNY
demeurant à Dompierre-sur-Yon
- **Monsieur BEBIN Pierre**
Conseiller, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL
CAEN
demeurant à La Réorthe
- **Monsieur BERCIER Alain**
Cariste conditionnement, EURIAL FOOD SERVICE & INDUSTRY, LUCON
demeurant à Mouzeuil-Saint-Martin
- **Monsieur BERTHOME Frederic**
Charge de clientèle agricole, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES
AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT
demeurant à La Roche-sur-Yon
- **Monsieur BETARD Thierry**
Agent d'élevage, SAPNIERE, L'OIE
demeurant à Chantonnay
- **Monsieur CAILLAUD Freddy**
Employé, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE
VENDEE, NANTES
demeurant à Mouilleron-le-Captif
- **Madame CLENET Aurélie**
Attachée de clientèle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à La Roche-sur-Yon
- **Monsieur DAVIAUD Cyril**
Responsable du magasin, TERRENA PRO, ANCENIS-SAIN T-GERJEON
demeurant à Les Herbiers
- **Monsieur ECHEVARD Yann**
Planificateur, EURIAL FOOD SERVICE & INDUSTRY, LUCON
demeurant à La Tranche-sur-Mer

- **Madame EPAUD Karen**
Responsable activités encaissement impayé, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES
MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT
demeurant à Fontenay-le-Comte
- **Monsieur GIRARDEAU Jérôme**
Conseiller financier agricole, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à Bellevigny
- **Monsieur JARNY Sébastien**
Conducteur de ligne filage, EURIAL FOOD SERVICE & INDUSTRY, LUCON
demeurant à Chasnavs
- **Madame MARCHAND Marie-France**
Responsable clientèle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à Saint-Jean-de-Monts
- **Madame MEZERETTE Christine**
Chargée du pilotage des risques, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à La Roche-sur-Yon
- **Madame PRIEUR Maryse**
Conductrice machines conditionnement, EURIAL FOOD SERVICE & INDUSTRY, LUCON
demeurant à Luçon
- **Madame SOURISSEAU Jeanne**
Cadre, MSA LOIRE ATLANTIQUE VENDEE, LA ROCHE-SUR-YON
demeurant à La Roche-sur-Yon
- **Monsieur VINCENT Fabrice**
Analyste informatique, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à Dompierre-sur-Yon

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur HERNARD Thierry**
Chef d'équipe, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Vix
- **Monsieur BETARD Thierry**
Agent élevage, SAPINIERE, L'OE
demeurant à Chantonnay
- **Monsieur BILLAUD Dominique**
Conducteur de machines, EURIAL, BELLEVIGNY
demeurant à La Ferrière
- **Monsieur BOUYER Eric**
Responsable clientèle multicanal, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à Mouilleron-le-Captif

- Madame CASTELEYN Carole
Chef culture hors sol, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Vix
- Monsieur GIRARD Michael
Responsable maîtres et pépinières, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Vix
- Madame GRILLIER Laurence
Chargée de gestion des données, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUTUEL 17-79,
LAGORD
demeurant à Rives-d'Autise
- Monsieur GULLON Samy
Coordinateur vignes, LES VIGNOBLES MERCIER, VIX
demeurant à Vix
- Monsieur MARTINO Laurent
Responsable développement fromage a pizza, EURIAL FOOD SERVICE & INDUSTRY,
LUCON
demeurant à Les Magnils-Reigniers
- Monsieur MICHONNEAU Laurent
Préparateur de commandes / production, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Benet
- Madame RICHARD Michelle
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant aux Sables-d'Olonne
- Monsieur ROUX Bertrand
Technico-commercial, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Vix
- Madame THOMAZEAU Lydia
Assistante conseil, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à Aizenay
- Monsieur VIOLLEAU Remi
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à La Genétouze

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Monsieur ALBERT Dominique
Informaticien, CREDIT AGRICOLE TITRES. MER
demeurant à Jard-sur-Mer
- Monsieur ALLETRU Bernard
Directeur général opérationnel, GOURMAUD SELECTION, MONTREVEARD
demeurant à Montaigu-Vendée

- **Monsieur BAUDRY Daniel**
Conducteur d'installation, COOP AGRICOL VENDEE APPROV VENTE CEREALE,
LUCON
demeurant à Angles
- **Monsieur BETARD Thierry**
Agent d'élevage, SAPINIERE, L'OLE
demeurant à Chantonnay
- **Monsieur CUSSONNEAU Didier**
Responsable de marché chevilles et niches, TERRENA, ANGENIS-SAINT-GIREON
demeurant à Cugand-la-Bernardière
- **Madame LOUIS Marie-Claire**
Conductrice de machines conditionnement, EURIAL, FOOD SERVICE & INDUSTRY,
LUCON
demeurant à Puyravault
- **Monsieur PETITEAU Thierry**
Chauffeur livreur, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Les Vellures-sur-Vendée
- **Madame ROCHER Florence**
Chargée de développement d'activité, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE, NANTES
demeurant à La Roche-sur-Yon
- **Madame VINCENT Françoise**
Chef d'équipe, MERCIER FRERES, VIX
demeurant à Vix

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée et le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait aux Sables d'Olonne, le 29 octobre 2025

Pour le préfet,
Le sous-préfet des Sables d'Olonne,


Jean-Pierre Balcou

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

85-2025-11-05-00004

Arrêté n°2025-SPS-1

50 accordant la médaille d'honneur régionale,
départementale et communale à l'occasion de la
promotion du 01 janvier 2026.

ARRÊTÉ N° 2025-SPS-150

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2026**

**Le Préfet de La Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU l'arrêté n° 2025-DCL-BCI-640 du 09 septembre 2025 portant délégation générale de signature à Monsieur Jean-Pierre Balcou, Sous-préfet des Sables d'Olonne ;

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2026 ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Madame ABERT Manuela**
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, DÉPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Beaulieu-sous-la-Rochelle.
- **Monsieur ANDOUARD Ludovic**
Brigadier-chef principal, COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE, demeurant à Talmont-Saint-Hilaire
- **Monsieur ANGIBAUD Sébastien**
Agent de maîtrise principal, TERRES DE MONTAIGU, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, demeurant à Bellevigny.
- **Monsieur ANNEREAU Evelyne**
Adjoint au maire, COMMUNE DE MORTAGNE-SUR-SEVRE, demeurant à Mortagne-sur-Sèvre.

- Madame APPLINCOURT Frédérique**
Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe, COMMUNE DE FOLGERE, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Madame ARNAUD Stephanie**
Aide-soignant, ETABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL ET MEDICO SOCIAL DU PAYS DE CHALLANS, demeurant à Challans.
- **Monsieur ARNOULT Patrick**
Brigadier-chef principal, COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE, demeurant à Pouroux
- **Monsieur ARTHUR Jean-Christophe**
Anache, COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Madame AUBIN Oriana née LEGORRE**
Adjoint administratif principal de 2eme classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Aizenay.
- **Madame AUDEBEAU Vanessa**
Assistant socio-éducatif, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Treize-Vents
- **Monsieur AUDEBRAND Nicolas**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à L'Orbrie.
- **Monsieur AUVINET Guillaume**
Technicien, CC DU PAYS DE MORTAGNE, demeurant à Saint-André-Goule-d'Oie.
- **Monsieur AVENEL Stéphan**
Adjoint technique principal 1e classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Moutiers-les-Mauxfaits.
- **Madame BARDOUX-CHESNEAU Ingrid**
Adjoint du patrimoine principal de 1ere classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Montaigu-Vendée
- **Madame BARON Myriam née RAFOUIT**
Première adjointe au maire, COMMUNE DE CHAUCHE, demeurant à Chauché.
- **Monsieur BARREAU Fabrice**
Accompagnant éducatif et social principal, ETABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL ET MEDICO SOCIAL DU PAYS DE CHALLANS, demeurant à Maché.
- **Madame BAUDOUIN Evelyne née BICHON**
Assistant familial, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Rives-d'Autise.
- **Madame BAUDOUIN Severine née SENET**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DES HERBIERS, demeurant à Sèvremont.
- **Madame BAY Magali née TEILLIER**
Ingénieur principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS, demeurant à Mesnard-la-Barotière,
- **Monsieur BELLENGER Mickael**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Ferrière.
- **Monsieur BERTHOME Joel**
Conseiller municipal, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS, demeurant à Notre-Dame-de-Monts.
- **Madame BERTON Caroline née ROUBY**
Attaché principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.

- **Monsieur BESSONNEAU Dominique**
Technicien principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Boissière-de-Montaigu.
- **Madame BESSY Christelle**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE CHALLANS, demeurant à La Garnache.
- **Monsieur BETARD Jean-Pierre**
Adjoint au maire, COMMUNE DE MOUILLEBRON-SAINT-GERMAIN, demeurant à Mouillebron-Saint-Germain.
- **Madame BILLAUD Blandine**
Anaché, CA CHOLET AGGLOMERATION, demeurant à Montagne-sur-Sèvre
- **Monsieur BILET Bruno**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Mareuil-sur-Lay-Dissais.
- **Madame BIROTHEAU Véronique née ROULET**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DU POIRE-SUR-VIE, demeurant à Le Poire-sur-Vie
- **Madame BIZIEN Géraldine née LUCAS**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Sallertaine.
- **Monsieur BIZON Benoit**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHEMILLE-EN-ANJOU, demeurant à Essarts-en-Bocage
- **Monsieur BLANCHARD Guillaume**
Adjoint administratif principal de 1re classe, COMMUNE DES HERBIERS, demeurant à Les Herbiers.
- **Monsieur BLANCHET James**
Chef de service de police municipale de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, demeurant à Givrand.
- **Madame BLE Christelle**
Aisen, COMMUNE DE MOUILLEBRON-LE-CAPTIF, demeurant à Mouillebron-le-Captif.
- **Madame BLE Hélène née CHESSEBOEUF**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DU POIRE-SUR-VIE, demeurant à Le Poire-sur-Vie.
- **Monsieur BORNAY Victor**
Technicien territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE L'ILE-D'YEU, demeurant à L'Île-d'Yeu.
- **Madame BOSSARD Marielle née COUDRIN**
Rédacteur, CC DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS, demeurant à L'Ôie.
- **Madame BOSSARD Valérie née CLÉNET**
Adjoint de patrimoine principal de 1re classe, COMMUNE DES HERBIERS, demeurant à Beaurepaire.
- **Monsieur BOSSIS Dominique**
Conseiller municipal délégué, COMMUNE DE MONTREVERD, demeurant à Montréverd.
- **Madame HOUDAUD Virginie née MARILLIÈRE**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET, demeurant à Les Epesses.
- **Madame BOUHIER Audrey née GROUSSIN**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Les Sables-d'Olonne.

- **Madame BOULJOL Estelle née LORET**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Le Bernard
- **Madame BOURASSEAU Véronique née SELIN**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Le Bernard
- **Monsieur BRARD Frédéric**
Eboueur principal de classe supérieure, VILLE DE PARIS, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- **Madame BRARD Virginie née JULY**
Secrétaire générale de mairie, COMMUNE DE MOUTIERS-SUR-LE-LAY, demeurant à Chasnaix.
- **Madame BRETIN Adèle**
Responsable du pôle administratif et du pôle restaurant scolaire, COMMUNE DE CHAUCHE, demeurant à Saint-André-Goule-d'Oie.
- **Monsieur BRETIN Gérard**
Adjoint au maire, COMMUNE DE MONTREVERD, demeurant à Montreverd.
- **Monsieur BRIZARD Aurélien**
Technicien, COMMUNE DE MONTAIGU-VENDEE, demeurant à Les Landes-Genusson.
- **Monsieur BROCHARD Sylvain**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Beaufou.
- **Madame BROSSET Stéphanie**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHOLETAIS, demeurant à Les Herbiers.
- **Monsieur BRUNO Bertrand**
Attaché territorial, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Ferrière.
- **Monsieur BRY Pierre**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, demeurant à Saint-Hilaire-de-Riez.
- **Madame CADEAU Catherine née MORNET**
Adjoint administratif principal 1e classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Gendrouze.
- **Monsieur CAILLON Fabien**
Responsable du service espaces verts voirie, COMMUNE DE CHAUCHE, demeurant à Chauché.
- **Monsieur CARO Philippe**
Ingénieur principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Madame CAVALLER Audrey née PARPAILLIAN**
Adjoint administratif principal 1e classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Nesmy.
- **Madame CHAIGNEAU Chantal née TURBE**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à L'Île-d'Yeu.
- **Madame CHAIGNEAU Marie-Laure née GODET**
Rédacteur principal de 2ème classe, CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE, demeurant à Mervent.
- **Madame CHAILLOU Brigitte née CHARRIER**
Agent des services hospitaliers. EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINES, demeurant à Chavagnes-en-Paillers.

- **Madame CHAILLOU Cécile née MORINEAU**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CC DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS, demeurant à Aizenay.
- **Madame CHAPLEAU Maryline née LIMOUSIN**
Accompagnant éducatif et social, EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINES, demeurant à Saint-Fulgent.
- **Madame CHARRIAT Blandine née CHIRON**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE MORTAGNE-SUR-SEVRE, demeurant à Mortagne-sur-Sèvre.
- **Madame CHARRIER Florence née RAUD**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE MORTAGNE-SUR-SEVRE, demeurant à Chauverrie.
- **Madame CHASSEIGNE Gwenaële née COUTAND**
Adjoint administratif principal de 1er classe, COMMUNE DE NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE, demeurant à Noirmoutier-en-l'Île.
- **Madame CHASSIN Karine**
Adjointe au maire, COMMUNE DE SAINTE-GEMME-LA-PLAINE, demeurant à Sainte-Gemme-la-Plaine.
- **Monsieur CHATELIER Pierre**
Adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT-PHILBERT-DE-BOUAIN, demeurant à Saint-Philbert-de-Bouaine.
- **Monsieur CHAUDOT Thierry**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- **Madame CHAUVET Angélique**
Adjoint d'animation principal 1ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE SUD VENDEE LITTORAL, demeurant à Moreilles.
- **Madame CHAUVET Florence née GAIRY**
Assistant familial, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Mervent.
- **Madame CHAVIGNEAU Gaëlle née SIONNEAU**
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Monsieur CHEINISSE Alexandre**
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Monsieur CHEVALIER Gabriel**
Technicien principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Monsieur CHIVIT éric**
Responsable service technique, COMMUNE DE VOUILLE, demeurant à Benet.
- **Madame CHOPIN Sandie née GUIGNE**
Ped ergo psy ortho man pro di, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Coëx.
- **Monsieur CÔENE Clément**
Technicien principal de 1ère classe, CC DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS, demeurant à Rives de l'Yon.

- Madame **COQUILLON Laurence née AUDEON**
Agent technique territorial, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Barbâtre.
- Madame **CORBRAN Stéphanie née JARNY**
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, COMMUNE DES SABLES-D'OLONNE, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- Madame **CORMERAIS Céline**
Adjoint administratif principal 1e classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon
- Madame **COTRON Marie-Laure née GUIBERT**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Corpe.
- Madame **COUGNAUD Nathalie née DURANCEAL**
Aide-soignant de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Moutiers-les-Mauxfaits.
- Monsieur **COURTILLÉAU Philippe**
Conseiller hors classe socio-éducatif, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- Monsieur **COURTIN Manoël**
Adjoint technique principal de 1ère classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Saint-Martin-de-Fraigneau.
- Monsieur **COUSIN Jean-François**
Ingénieur principal, SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE, demeurant à Pouzauges.
- Madame **COUSSEAU Anne née PIREN**
Bibliothécaire, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Saint-Fulgent
- Madame **COUTANT Carole née MÉNARD**
Secrétaire générale de mairie, COMMUNE DE LA BOISSIERE-DES-LANDES, demeurant à Mareuil-sur-Lay-Dissais
- Monsieur **COUTANT Xavier**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Talmon-Saint-Hilaire.
- Madame **DAGUSE Christelle née HUFFETEAU**
Infirmier soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Ferrière.
- Madame **DAILLÉ Christiane**
Adjoint technique principal 1e classe, COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, demeurant à Saint-Jean-de-Munts.
- Madame **DAVID Anita née BILLE**
Aide soignante, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à La Boissière-de-Montaigu.
- Madame **DAVIET Catherine**
Infirmière de 2ème grade, CHU NANTES, demeurant à Les Brouzils
- Madame **DEMONCHY SIMON Maryse née DEMONCHY**
Adjoint technique principal de 1ère classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à La Roche-sur-Yon
- Madame **DENIS Isabelle née DUPUIS**
Attaché, COMMUNE DE MOUTIERS-LES-MAUXFAITS, demeurant à Saint-Vincent-sur-Jard.

- **Madame DENIS Natacha**
Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement. DEPARTEMENT DE VENDÉE, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Madame DESBOIS Claire née BOISSEAU**
Directrice générale des services, COMMUNE DU SAINT-PHILBERT-DE-BOUARNE, demeurant à Montagu-Vendée.
- **Monsieur DESBORDES Erwan**
Chargé des fonds européens et des politiques contractuelles, CA CLEISSON SEVRE ET MAINE AGGLO, demeurant à Cugand-la-Bernardière
- **Monsieur DESCHAMPS Cedric**
Agent de maîtrise, CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE, demeurant à L'Ortrie.
- **Madame DESCHAMPS Mélanie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe. DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Rives de l'Yeu.
- **Madame DEWOST Estelle née DESLANDES**
Technicien principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Le Poiré-sur-Vie
- **Madame DOUCET Céline**
Directeur général des services. COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF, demeurant à Bellevigny
- **Madame DOUGET Véronique**
Agent social principal 1ère classe, COMMUNE DE LUCON, demeurant à Pissotte.
- **Madame DRAPEAU Pauline née CHAIGNEAU**
Rédacteur principal de 2ème classe. COMMUNE DU POIRE-SUR-VIE, demeurant à J.a Ferrière
- **Monsieur DRAPRON Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à Sérigné.
- **Madame DRIÉ Carine née BOBIN**
Rédacteur principal de 2ème classe. COMMUNALTE DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER, demeurant à Noirmoutier-en-l'Île.
- **Madame DUBRIINFAUT Pamela née BAUDRY**
Adjoint administratif principal 2e classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Saint-Paul-Mont-Penit
- **Monsieur DUPE Pierre**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT-PAUL-MONT-PENIT, demeurant à Saint-Paul-Mont-Penit.
- **Madame DURAND Adeline née RABILLER**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Les Lucs-sur-Boulogne.
- **Madame DURAND Marie**
Aide soignante, EHPAD PAYRAUDEAU, demeurant à Aubigny-Les Clouzeaux.
- **Madame DURET Isabelle née TROGER**
Adjoint administratif principal 1ère classe. COMMUNE DE LUCON, demeurant à Les Magnils-Reigniers
- **Monsieur DUSSHLOL Olivier**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Venansault.

- **Monsieur FAIVRE Franck**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Montaigu-Vendée.
- **Monsieur FENDELEUR Vincent**
Attaché principal titulaire, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à La Roche-sur-Yon
- **Monsieur FERRAND Georges**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Vairé.
- **Monsieur FESCOURT Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à Fontenay-le-Comte
- **Monsieur FLEURY Felix**
Maire délégué, COMMUNE DE BELLEVIGNY, demeurant à Bellevigny.
- **Madame FRUCHET Hélène**
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LA TESSOUAULLE, demeurant à Saint-Malô-du-Buis
- **Monsieur GABORIAU Michaël**
Responsable des pôles enfance-jeunesse et animation, COMMUNE DE SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE, demeurant à Saint-Philbert-de-Bouaine.
- **Madame GABORIAU Nicole née PUAUD**
Adjoint technique principal 1e classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Les Brouzils.
- **Madame GABORIAU Sophie née LEBEAUPIN**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Montréverd.
- **Madame GABORIT Nathalie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Aizenay.
- **Madame GAGET Elise**
Attaché principal, COMMUNE DE CHALLANS, demeurant à Challans.
- **Monsieur GARDINARD Emmanuel**
Attaché territorial, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Mouzeuil-Saint-Martin.
- **Madame GAILLARDON Estelle**
Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- **Madame GALIPAUD Nathalie née PRIAUD**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LUÇON, demeurant à Luçon.
- **Madame GALLOT Elsa**
Adjoint administratif principal 2e classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Madame GELVEZ Karine**
Assistante socio-éducative de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Chantonnay
- **Monsieur GERARD Sylvain**
Agent de maîtrise principal, OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE VENDEE, demeurant à Montréverd.

- **Madame GILBERT Katia née LAMY**
Aide soignante, EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINS, demeurant à Chavagnes-en-Paillers
- **Madame GILBERT Laure née MOREAU**
Attaché principal, TERRES DE MONTAIGU, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, demeurant à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- **Monsieur GILLET Arnaud**
Attaché territorial, COMMUNE DE CHALLANS, demeurant à Saint-Jean-de-Monts.
- **Madame GIRARDEAU Isabelle**
Aide-soignant classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Les Lucs-sur-Boulogne.
- **Monsieur GIRARD Régis**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE, demeurant à Saint-Hilaire-de-Riez.
- **Monsieur GIRAudeau Joël**
Conseiller municipal, COMMUNE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE, demeurant à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- **Madame GIRAUBET Fabienne née DUBUCQ**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LUIGNON, demeurant à Luign.
- **Madame GLENEREAU Céline**
Agent social principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Madame GRANNEAU Annie née CHEVALIER**
Aide soignant de classe supérieure titulaire, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Saint-Malo-du-Bois.
- **Madame GRELET Isabelle née FONTENEAU**
Adjoint technique, COMMUNE DE MORTAGNE-SUR-SEVRE, demeurant à Mortagne-sur-Sèvre.
- **Monsieur GRELIER Jérôme**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Madame GUERIN Delphine**
Responsable adjointe du service communication, CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO, demeurant à Saint-Fulgent.
- **Monsieur GUESDON Guillaume**
Attaché territorial, SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE, demeurant à Sainte-Floève-des-Loups.
- **Monsieur GUEUSQUIN Christophe**
Agent de maîtrise, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Monsieur GUIBERT Rodrigue**
Adjoint d'animation principale de 1ère classe, COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Monsieur GUICHETEAU François**
Agent de maîtrise, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Nieul-Je-Dolent.

- **Monsieur GUIET Cyrille**
Agent social principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Saint-Vincent-sur-Graon.
- **Madame GUILBAUD Marie-Christine**
Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe, COMMUNE DE LUÇON, demeurant à Luçon.
- **Madame HANQUET Véronique née TIREL**
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DÉPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Jardi-sur-Mer.
- **Madame HERVE Valérie née ROCHER**
Technicien hospitalier, CHU NANTES, demeurant à Les Lucs-sur-Boulogne.
- **Monsieur JARNY Yannick**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Poiroux
- **Madame JOLY Jocelyne née LEJARD**
Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Antigny.
- **Madame JUILLET Lucie**
Aide-soignante, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Mareuil-sur-Lay-Dessais.
- **Madame KRZYZYK Aurélie**
Technicien principal 1ère classe, DÉPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Monsieur LAMBERT Dominique**
Conseiller municipal, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS, demeurant à Notre-Dame-de-Monts.
- **Madame LANGLOIS Céline née COUILLON**
Gestionnaire des ressources humaines, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Notre-Dame-de-Monts.
- **Monsieur LARDY Christophe**
Adjoint technique territorial principal 2e classe, COMMUNE DE RIVES-D'AUTISE, demeurant à Rives-d'Autise.
- **Madame LAURENT Séverine née PAYAGEAU**
Aide médico-psychologique, EHPAD PAYRAUDEAU, demeurant à La Chaze-le-Vicomte.
- **Madame LEBOEUF Stéphanie née BAUMARD**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CC DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS, demeurant à L'Ôie.
- **Madame LEFORT Isabelle**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE RIVES DE LYON, demeurant à Château-Guibert.
- **Madame LE MEN Emmanuelle née LEGRAND**
Attaché, VENDEE EAU, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Monsieur LEROY Denis**
Agent de maîtrise, COMMUNE D'APREMONT, demeurant à Apremont
- **Madame LIGAT Valérie née LUCAS**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, VENDEE EAU, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Madame LIMOZIN Sandrine née CHATEVAIRE**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, DÉPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Les Achards.

- **Madame LOIRET Stéphanie née CHARRIER**
Assistante médico-administrative 2ème grade. CHU NANTES, demeurant à Montaigu-Vendée.
- **Monsieur LOISEAU Stéphane**
Agent de maîtrise, CA CHOLET AGGLOMERATION, demeurant à La Gaubrotière.
- **Madame LORIEU Maryline**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE RIVES DU LYON, demeurant à Rives de l'Yon
- **Monsieur LOUBARESSE Julien**
Attaché principal, CC VENDEE GRAND LITTORAL, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- **Monsieur LUMINEAU Philippe**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Madame MACE Elisabeth née GICQUIAUD**
Technicien principal de 1ère classe, VENDEE EAU, demeurant à Montaigu-Vendée
- **Monsieur MAGNIN Stéphane**
Assistant enseignement artistique principal de 1ère classe, CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE, demeurant à L'Orbrie
- **Madame MAGRET Valérie née RAVARD**
Adjoint patrimoine principal 2e classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Fontenay-le-Comte.
- **Madame MAJZER Stéphanie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE, demeurant à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- **Madame MANCEAU Sylvie née MENARD**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE MORTAGNE-SUR-SEVRE, demeurant à Saint-Malô-du-Briy
- **Madame MANDIN Marie née HUGUET**
Attache territorial, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Essarts-en-Houaye
- **Madame MARCHAND Julie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CC VENDEE GRAND LITTORAL, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Madame MARCON Sylvie**
Adjoint technique principal de 1ère classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- **Monsieur MARIONNEAU Fabien**
Technicien principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Poiroux.
- **Monsieur MAROLLEAU Christophe**
Agent de maîtrise, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIAL, demeurant à Le Porté-sur-Vie
- **Madame MARTINEAU Marie-Ange**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CC VENDEE GRAND LITTORAL, demeurant à Longeville-sur-Mer.
- **Monsieur MARTIN Jacky**
Conseiller municipal, COMMUNE DE BELLEVIGNY, demeurant à Bellevigny.

- **Monsieur MASSONNEAU Stéphane**
Brigadier chef principal, COMMUNE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE, demeurant à Saint-Jean-de-Monts.
- **Madame MAZEL Valerie née GUILLEMIN**
Aide soignant territorial de classe supérieure, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE SUD VENDEE LITTORAL, demeurant à Chaillé-Jes-Marais.
- **Madame METAIS VALIES Sophie née METAIS**
Rédacteur - chargé de domaine, SFC DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à Sainte-Gemme-la-Plaine
- **Madame MICHAUD Isabelle née ANTOINE**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe/assistante de direction, CC SUD VENDEE LITTORAL, demeurant à Chaillé-Jes-Marais.
- **Madame MICHAUD Virginie née BONNET**
Attaché principal, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à L'Île-d'Olonne.
- **Monsieur MLCHALOWICZ Richard**
Ingénieur principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Landeronde.
- **Monsieur MOLY Frederic**
Technicien principal de 2ème classe, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS, demeurant à Challais.
- **Monsieur MOREAU Fabien**
Attaché principal, CA CHOLET AGGLOMERATION, demeurant à Charverrie.
- **Madame MORIN Emmanuelle**
Attaché principal, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE SAINT FULGENT LES ESSARTS, demeurant à Montaigu-Vendee.
- **Monsieur MOUSSON Yohann**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Moutiers-les-Mauxfaits.
- **Madame NAUD Séverine née DORNY**
Aide-soignant de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à L'Île-d'Yeu
- **Madame NEVEU Sylvia née BALDON**
Adjoint des cadres hospitaliers, EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINUS, demeurant à Saint-Fulgent
- **Monsieur NEVEUX Sebastien**
Brigadier-chef principal, COMMUNE DES HERBIERS, demeurant à Essarts-en-Bocage
- **Madame NKOM NDOCK Pauline née BOULANGE**
Assistent socio-éducatif, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Fontenay-le-Comte.
- **Madame NORMAND Caroline**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LUÇON, demeurant à Luçon.
- **Monsieur PACAUD Cédric**
Adjoint technique principal de 1ère classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Arrenay.
- **Madame PAJOT Véronique née TRIQUE**
Agent des services hospitaliers qualifié, HOPITAL INTERCOMMUNAL DU PAYS DE RETZ, demeurant à La Garnache.
- **Monsieur PALARDY Vincent**
Agent technique 1er classe, COMMUNE DE SAINT-VALERIEIN, demeurant à Saint-Valérien

- **Monsieur PAPIN François**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS, demeurant à Sèvremont.
- **Monsieur PASQUIER Eric**
Infirmier en soins généraux hors classe. CIAS TERRES DE MONTAIGU-CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE, demeurant à Le Poiré-sur-Vie
- **Madame PELLOQUIN Julie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Arzenay.
- **Madame PERONNAUD Audrey née VELIN**
Aide-soignante. CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Le Poiré-sur-Vie
- **Monsieur PERROCHEAU Laurent**
Technicien hospitalier. ETABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL ET MEDICO SOCIAL DU PAYS DE CHALLANS, demeurant à Landernède.
- **Monsieur PIAU Stéphane**
Technicien principal 1ère classe. CA CHOLET AGGLOMERATION, demeurant à Beaurepaire.
- **Madame PINEAU Sonia**
Assistant familial. DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Angles.
- **Monsieur PINEAU Stéphane**
Maire délégué, COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN, demeurant à Mouilleron-Saint-Germain
- **Madame PLUCHON Evelyne née MERLET**
Infirmière, EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINES, demeurant à Chavagnes-en-Paillers
- **Madame MIRAUD Marie-Laure née L'HORSET**
Assistant familial. DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Les Achards.
- **Madame POULARD Chantal née BRAND**
Adjoint administratif principal de 1ère classe. COMMUNE DE MONTREUIL, demeurant à Montreuil.
- **Madame POULARD Laura née REUFFEUIL**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LUCON, demeurant à Sainte-Pexine.
- **Monsieur POUILLADUEC Gwendal**
Attaché principal, CC VENDEE GRAND LITTORAL., demeurant à Saint-Julien-des-Landes
- **Madame POURRAGEAU Sandra née BOURMAUD**
Adjoint administratif principal de 1ère classe. DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Bellevigny
- **Madame PRELLE Peggy**
Adjoint administratif. COMMUNE DE LUCON, demeurant à Lucçon.
- **Madame QUILES Yolande née BINDET**
Assistant socio-éducatif. DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE, demeurant à Saint-Laurent-sur-Sèvre.
- **Madame QUINTARD Sylvie**
Rédacteur principal de 1ère classe, CC VENDEE GRAND LITTORAL., demeurant à Talmont-Saint-Hilaire.
- **Madame RADOSKY Valérie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.

- **Madame RAISON Jacqueline née GUTTON**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE MONTREUIL, demeurant à Montreuil.
- **Madame RAPIN Sophie**
Assistante de direction, COMMUNE DE SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINNE, demeurant à Rocheservière
- **Madame RAUTUREAU Rose-Marie**
Aide soignante, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Dompierre-sur-Yon.
- **Madame REMAUD Marie-Agnès née GUILLET**
Adjoint administratif principal 1ère classe, OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE VENDÉE, demeurant à Venansault.
- **Madame REMBAUD Mélanie**
Attaché, CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE SUD VENDEE LITTORAL, demeurant à La Chaize-le-Vicomte
- **Monsieur RHE Frédéric**
Policier municipal, COMMUNE DE MOLILLERON-LE-CAPTIF, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Madame RICCIERI Jennifer**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1er degré, COMMUNE DE MONTREUIL, demeurant à Montreuil.
- **Madame RICHARD Roxane née MONFRONT**
Attaché principal, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Landeronde.
- **Madame RICHER-BARRON Stéphanie née BARBIN**
Rédacteur, COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à Fontenay-le-Comte.
- **Madame RIOU Marjorie**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE RIVES-D'AUTISE, demeurant à Maillezais.
- **Madame RIVIERE Stéphanie née BUREAU**
Adjoint administratif principal 1ère classe, OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE VENDEE, demeurant à Fontenay-le-Comte.
- **Madame ROBIC Clauda née SOLEDADÉ**
Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Beaupreire.
- **Madame ROCHEREAU Isabelle**
Adjoint administratif principal 1e classe, COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, demeurant à Saint-Jean-de-Monts
- **Monsieur ROTUREAU Jacky**
Maire délégué, COMMUNE DE BELLEVIGNY, demeurant à Bellevigny.
- **Monsieur RIUSSEAU Anthony**
Référent de pôle espaces verts, COMMUNE DE SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINNE, demeurant à Saint-Philbert-de-Bouaine
- **Madame ROUSSEAU Karine**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Saint-Christophe-du-Ligneron.
- **Madame ROUSSEAU Marie-Laure née HERBRETEAU**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Essarts-en-Bocage.

- Madame **ROUTHIAU Nadine** née **ARRIAL**
Adjointe au maire, COMMUNE DE CHANVERRIE, demeurant à Chanverrie.
- Madame **ROY Aude** née **ARRIAL**
Attaché principal, TERRES DE MONTAIGU, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, demeurant à L'Herbergement.
- Madame **ROY Sabrina** née **TILLOU**
Rédacteur, CA DES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Brein-sur-Mer
- Monsieur **RUET Francis**
Technicien, COMMUNE DES HERBIERS, demeurant à Les Herbiers.
- Monsieur **SAP Jean-Christophe**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE MOUTIERS-LES-MAUXFAITS, demeurant à Moutiers-les-Mauxfaits.
- Monsieur **SECHER Gaëtan**
Agent de maîtrise principal, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Chauché.
- Madame **SEVENANS Magalie** née **RADEL**
Adjoint administratif principale 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à Venansault
- Monsieur **SIMON José**
Technicien principal de 2ème classe, SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE, demeurant à La Chapelle-Palluau.
- Madame **STOLZ Karen**
Rédacteur, COMMUNE DES SABLES-D'OLONNE, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- Monsieur **TESSIER David**
Ingénieur principal, COMMUNE DE LUCON, demeurant à Lucan.
- Monsieur **TEXIER Martial**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à Chaillé-les-Murais
- Madame **THOMAS Madelaine** née **GAUDICHEAU**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Rives-d'Autise.
- Monsieur **THOUZEAU Guillaume**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS, demeurant à La Chapelle-Palluau
- Madame **TIBERTI Sandrine** née **CALECKI**
Adjoint administratif principal 1e cl, DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME, demeurant à Puyravault.
- Monsieur **TIGER Stéphane**
Educateur des aps principal de 1ère classe, CC DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS, demeurant à Saint-André-Civoué-d'Oje.
- Monsieur **TOULOUSE Eddy**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DU FENOUILLET, demeurant à Notre-Dame-de-Riez.
- Madame **TOUTEAU Linda**
Auxiliaire de soins principal 1e classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE SUR VENDEE LITTORAL, demeurant à Mouzeuil-Saint-Martin.

- **Madame TREILLARD Christelle née BOISSEAU**
Agent des services hospitaliers, EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINES, demeurant à Saint-Fulgent.
- **Monsieur TRICHARD Christophe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE POUZAUGES, demeurant à Réaumur.
- **Madame VAILLANT Laëtitia née CLOCHE**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Aubigny-Les-Clouzeaux.
- **Monsieur VANDERBECQ-BECQUART Rodolphe**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON, demeurant à Dompierre-sur-Yon.
- **Monsieur VETTARD Marc**
Adjoint d'animation principale de 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Madame VIDEMENT Danielle née CIRON**
Adjoint technique principal de 1ère classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Aizenay.
- **Monsieur VIGANO Rémi**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DU VENDEE, demeurant à Les Lucs-sur-Boulogne
- **Madame VINCENT Maryse née FORGERIT**
Aide soignante classe normale catégorie b, CENTRE HOSPITALIER GEORGES MAZURELLE, demeurant à Marcuil-sur-Lay-Dissais.
- **Madame YOU Virginie**
Infirmier soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERTMILL est décernée à :

- **Madame AMIOT Christine née LAMBERT**
Rédacteur principal 1ère cl. DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Talmont-Saint-Hilaire.
- **Madame AOUTIN Alexandra**
Rédacteur, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- **Monsieur ARCHAMBAUD Vincent**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DES EPESSES, demeurant à Les Epesses.
- **Monsieur ARNAUD Daniel**
Bibliothécaire, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Monsieur ARNAULT Christophe**
Technicien principal de 1re classe, COMMUNE DES HERBIERS, demeurant à Chanverrie.
- **Monsieur AUBRET Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à La Genétouze.
- **Madame AUGEREAU Sandrine née SOULARD**
Agent social, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Les Landes-Genusson.
- **Madame AUVRAY Sylvie**
Responsable du pôle technique, COMMUNE DE CHAUCHE, demeurant à La Roche-sur-Yon.

- Madame **RABIN** Sophie
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Montaigu-Vendée.
- Monsieur **BARREAU** Michel
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Saint-Philbert-de-Beuaine
- Madame **BARREAU** Nadine
Agent social principal de 1^{ère} classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- Monsieur **BAUD** Michel
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS, demeurant à Notre-Dame-de-Monts.
- Madame **HELAUD** Katy
Pest ergo psy ortho manip hc, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon
- Madame **BELLIARD** Emmanuelle
Bibliothécaire territorial, COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, demeurant à Saint-Jean-de-Monts.
- Madame **BEILLIER** Marie-Anne née PINON
Adjoint technique principal 1^{ère} classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Saint-Hilaire-de-Riez.
- Madame **BELLIN** Sophie née LAMBERT
Araclé, COMMUNE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE, demeurant à Bois-de-Cené.
- Monsieur **DELLIVEAU** Natacha
Rédacteur principal de 1^{ère} classe, COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à Saint-Michel-le-Cloucq.
- Monsieur **BERTHELOT** Hervé
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LUCON, demeurant à Mareuil-sur-Lay-Dissais.
- Monsieur **BESSONNET** Francis
Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA TRANCHE-SUR-MER, demeurant à La Tranche-sur-Mer.
- Madame **BLAIN** Katia
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Château-Guibert.
- Madame **BOINTEAU** Myriam née DURET
Aide soignante, EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINES, demeurant à La Rabatelière.
- Monsieur **BONNEAU** Jean-François
Technicien, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- Monsieur **BOUCARD** Ludovic
Rédacteur principal 1^{ère} classe, COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, demeurant à L'Épine
- Madame **BOURNIGAL** Miréille née COUTAND
Agent social, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Les Landes-Genusson
- Madame **BOURRE** Joëlle
Adjoint technique principal 2^{ème} classe, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS, demeurant à La Barre-de-Monts.
- Madame **HEETHIME** Roselyne
Rédacteur principal de 2^{ème} classe, COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON, demeurant à Dompierre-sur-Yon.

- **Madame BROCHARD Lydia née BERTHELOT**
Rédacteur principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Monsieur BROCHOIRE Alain**
Maire, COMMUNE DE MORTAGNE-SUR-SEVRE, demeurant à Mortagne-sur-Sèvre.
- **Madame BUSSOD Yvonne**
Educateur spécialisé, CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON, demeurant à Saint-Jean-de-Monts.
- **Madame CAILLETEAU Isabelle née LECOQ**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieur, COMMUNE DE NOIRMOUTIER-EN-L'ILE, demeurant à Saint-Gervais.
- **Monsieur CALLARD Fabrice**
Technicien principal de 2ème classe, COMMUNE DE NOIRMOUTIER-EN-L'ILE, demeurant à Noirmoutier-en-l'Île.
- **Madame CANU Christine**
Adjoint administratif principal 1e classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Sainte-Flaive-des-Loups.
- **Madame CHACUN Laurence née MARTINEAU**
Sage-femme hors classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Le Poiré-sur-Vie.
- **Madame CHAILLE Muriel née RAVON**
Atache principal, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VENDEE, demeurant à Aubigny-Les Clouzeaux.
- **Monsieur CHARPENTIER Frédéric**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Landevieille.
- **Madame CHARRIER Catherine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DES HERBIERS, demeurant à Les Herbiers.
- **Monsieur CHARRIER Samuel**
Educateur apd principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE, demeurant à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- **Madame CHARTAUD Nathalie née AVRIL**
Adjoint technique territorial de 1ère classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Monsieur CHEVALLEREAU Michel**
Adjoint au maire, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS, demeurant à Notre-Dame-de-Monts.
- **Madame CHEVILLON Sandrine née GUILLOT**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à Fontenay-le-Comte.
- **Madame CHIGNON Christelle**
Secrétaire générale de mairie, COMMUNE DE LA CHAPELLE PALLUAC, demeurant à Givrand.
- **Madame CLENET Céline**
Ataché principal / adjointe au chef de groupement ch, cheffe du service spec, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Madame CONTRERAS Isabelle née CROISE**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE, demeurant à Saint-Michel-le-Cloucq.

- **Madame COSSARD Laurence**
Rédactrice principale 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à La Roche-sur-Yon
- **Monsieur COSSET Michel**
Maire délégué, COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN, demeurant à Moulleron-Saint-Germain
- **Monsieur COUSIN Pascal**
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN, demeurant à Moulleron-Saint-Germain.
- **Madame COUTAUD Catherine née DAVID**
Adjoint des cadres hospitaliers, EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINES, demeurant à Chavagnes-en-Paillers.
- **Monsieur DANIAU Gérard**
Adjoint au maire, COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN, demeurant à Moulleron-Saint-Germain.
- **Monsieur DECOUSSEMAKER Jean-Marie**
Adjoint technique principal de 2e classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Les Acharès.
- **Madame DELIGNE Nathalie née ROUSSEAU**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE NIORT, demeurant à Rinct
- **Monsieur DESPRÉTZ Olivier**
Ingénieur en chef 1ère classe, VINDEE EAU, demeurant à La Roche-sur-Yon
- **Monsieur DILLET Guy**
Responsable des espaces verts, COMMUNE DU FENOUILLEUR, demeurant à Notre-Dame-de-Riez
- **Madame DUDIT-DRAPEAU Isabelle née DRAPEAU**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Monsieur DURAND Claude**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE, demeurant à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- **Monsieur FEVRE Jean-Yves**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LA CHATAIGNERAIE, demeurant à La Châtaigneraie.
- **Monsieur FILLON Fabrice**
Technicien, COMMUNE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE, demeurant à Givrand.
- **Madame FLAMANT Marie-Christine née DAMOUR**
Adjoint technique principal 1e classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Le Mazeau.
- **Madame FONTAINE Sandrine**
Aide-soignante, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Notre-Dame-de-Monts.
- **Madame GABILLEAU Anita née DUBOIS**
Attaché principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Le Champ-Saint-Père
- **Madame GATILOT Sophie née LIMOUZIN**
Rédacteur, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Bellevigny.

- **Monsieur GAUVIN Frédéric**
Adjoint technique principal de 1^{re} classe, COMMUNE DE TAUGON, demeurant à Damvix.
- **Madame GENDREAU Sylvie**
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à Fontenay-le-Comte.
- **Monsieur GESLIN David**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à L'Île-d'Olonne.
- **Madame GILLON Yolaine née BLANCHARD**
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à La Roche-sur-Yeu.
- **Monsieur GODARD Jacky**
Maire, COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF, demeurant à Mouilleron-le-Captif
- **Madame GRELIER Lydie**
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE, demeurant à L'Île-d'Olonne.
- **Madame GROUX Nathalie**
Maire, COMMUNE DU FENOUILLE, demeurant à L'Aiguillon-sur-Vie
- **Madame GUEGAN-QUAGLIA Violaine**
Assistant de conservation principal 1^{ère} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUXAUGES, demeurant à Saint-Pierre-du-Chemin.
- **Madame GUILLORY Linda**
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, COMMUNE DE CHALLANS, demeurant à Challans
- **Madame HILLAIRET Catherine née TURBERT**
Atsén principal de 1^{ère} classe, COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE, demeurant à Talmon-Saint-Hilaire.
- **Monsieur HUS Jean-Christophe**
Attaché territorial - directeur du pôle "services à la population", COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE, demeurant à Fontenay-le-Comte
- **Madame HUVELIN Nathalie née FOUCAUD**
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Landreoude.
- **Madame JADOT Marie**
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à Saint-Michel-le-Cloucq.
- **Monsieur JANVIER Thierry**
Brigadier chef principal, COMMUNE DE JARD-SUR-MER, demeurant à Saint-Vincent-sur-Jard.
- **Madame LAI Cécile**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- **Monsieur LARDIERE Jean-Luc**
Adjoint au maire, COMMUNE DE BELLEVIGNY, demeurant à Bellevigny.
- **Madame LAROCHE Evelyne née JAUZELON**
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VENDEE, demeurant à Mesclamps.

- **Monsieur LEBRETON Johnny**
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE NIORT, demeurant à Dampvix
- **Madame LECLERCQ Christelle née CACHOIRE**
Educateur des aps principal 2eme classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LIE DE NOIRMOUTIER, demeurant à Beauvoit-sur-Mer.
- **Monsieur LESELLIER Frank**
Adjoint technique principal 1e classe des etablissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Madame LEVRON Isabelle née COSSAIS**
Adjoint administratif, EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINES, demeurant à Saint-Fulgent.
- **Madame LORET Beatrice née CHARIE**
Adjoint administratif principal 1ere classe, COMMUNE DE JARD-SUR-MIR, demeurant à Saint-Avaugourd-des-Landes.
- **Monsieur LOUINEAU Bernard**
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE L'HERBERGEMENT, demeurant à L'Herbergement.
- **Madame LUCAS Noëlla née DEVAUD**
Maire, COMMUNE DE L'ORBRIE, demeurant à L'Orbrie.
- **Madame MAILLARD Caroline née FLEURY**
Aide soignante classe supérieure, CHU NANTES, demeurant à Le Pèlerin
- **Madame MARCHAND Valérie**
Rédacteur principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- **Monsieur MASSE Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- **Madame MAUDET Cellae**
Auxiliaire puériculture classe supérieure, COMMUNE DES HERBIERS, demeurant à Les Herbiers.
- **Monsieur MERLET Christian**
Maire, COMMUNE DE CHAUCHE, demeurant à Chauché.
- **Madame MESBAH Peggy née LOPES COELHO**
Attache territorial, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Saint-Julien-des-Landes.
- **Madame MONTIEL Marie-Alice née ARNAUD**
Secrétaire générale de mairie (rédacteur principal 1ere classe), COMMUNE DE LA CHAIZE-GIRAUD, demeurant à L'Aiguillon-sur-Vie.
- **Monsieur MORIT Eric**
Auxiliaire de sous principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Monsieur NERRIERE Laurent**
Agent de maîtrise, CA CHOLET AGGLOMERATION, demeurant à Saint-Laurent-sur-Sèvre.
- **Madame NGUESSAN Cecile née BLOUDEAU**
Assistante administrative, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à Nusmy

- **Monsieur NICOLLEAU Pascal**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON, demeurant à Dompierre-sur-Yon
- **Monsieur OIRY Joël**
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE ROCHESEVIERE, demeurant à Rocheservière
- **Madame PAPIN Claude**
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Luçon
- **Monsieur PAQUIER Raymond**
Adjoint au maire, COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF, demeurant à Mouilleron-le-Captif.
- **Madame PAVAGEAU Marie Laure**
Agent des services hospitaliers, EHPAD PAYRAUDEAU, demeurant à La Charze-le-Vicomte.
- **Madame PELE Veronique née HERMOUET**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE BELLEVIGNY, demeurant à Bellevigny
- **Monsieur PENISSON Karl**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, demeurant à Saint-Jean-de-Monts.
- **Monsieur PERRUTIN Denis**
Adjoint technique principal 1ère classe, agent des dévcs et des cimetières, COMMUNE DE LA ROCHELLE, demeurant à La Taillée.
- **Madame PIPET Liliane née FORTIN**
Agent social principal 1ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Antagny
- **Madame POIRAUDEAU-MORAN Nelly née POIRAUDEAU**
Rédacteur territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SALLERETAINE, demeurant à Sallertaine.
- **Monsieur POISBLAUD Stéphane**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE POUZAUGES, demeurant à Pouzauges
- **Madame POUHET Isabelle**
Infirmière diplômée d'état, CENTRE HOSPITALIER DE NIORT, demeurant à Niort.
- **Monsieur PROTTE Rémy**
Pod ergo psy ortho manip thc, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon
- **Monsieur PIAHIS Christophe**
Ingénieur, CA CHOLET AGGLOMERATION, demeurant à Sévrenant.
- **Madame RAMOS Nathalie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- **Monsieur RAUD Olivier**
Chef d'équipe en charge de l'entretien de la voirie et des bâtiments, COMMUNE DES EPESSES, demeurant à Les Epesses.
- **Madame REAU Chantal née DROLIN**
Conseillère municipale, EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINES, demeurant à Chavagnes-en-Paillers.

- **Monsieur REMINIAC Yann**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Saint-Philbert-de-Boisguin
- **Madame RETAILLEAU Sylvie**
Adjoint technique principal de 1ère classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à La Boissière-de-Montaigu.
- **Madame RIBLE Michèle née DOVILLEZ**
Attaché principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Lalmont-Saint-Hilaire.
- **Monsieur RIGAUDEAU Loïc**
Ingénieur principal, COMMUNE DES HERBIERS, demeurant à Chanverrie
- **Madame RIGUIDEL Ghislaine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE DOMPIERRE SUR MER, demeurant à Vix.
- **Monsieur RIVALIN Jacques**
Conseiller municipal, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS, demeurant à Notre-Dame-de-Monts
- **Monsieur ROBERT Hervé**
Directeur territorial, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Bellevigny.
- **Madame ROBIN Claudie**
Rédacteur stagiaire, COMMUNE DE BELLEVIGNY, demeurant à La Chaize-le-Vicomte.
- **Madame ROBIN Hélène née VIGOUREUX**
Adjointe au maire, COMMUNE DE L'ILE D'ELLE, demeurant à L'Île-d'Elle.
- **Monsieur ROCHEREAU Alain**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS, demeurant à Saint-Mathurin.
- **Madame ROMPION Laurence née CAILLEAUD**
Première adjointe au maire, COMMUNE DE MORTAGNE-SUR-SEVRE, demeurant à Mortagne-sur-Sèvre
- **Madame ROUHAUD Nelly née GUIBERT**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à Fontenay-le-Comte
- **Madame ROUSSEAU Christine née BEIGNON**
Rédacteur principal de 1ère classe / agent administratif chargée de l'urbanisme, la police du marais, l'état civil et coo. COMMUNE DE BOURNEZEAU, demeurant à Bournezeau
- **Monsieur ROYER Christophe**
Ingénieur principal, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Sainte-Flaive-des-Loups.
- **Madame SICARD Nadine**
Conseiller supérieur socio-éducatif, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Sainte-Foy.
- **Monsieur TAILLEFAIT Johnny**
Agent de maîtrise principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Mareuil-sur-Lay-Dissais.
- **Madame TEILLET Karine**
Aide soignante, EHPAD PAYRAUDEAU, demeurant à La Chaize-le-Vicomte.

- **Monsieur TESSIER Franck**
Technicien, DEPARTEMENT DE VENDÉE, demeurant à Sallertaine.
- **Monsieur THIBAUT Pascal**
Adjoint au maire, COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF, demeurant à Mouilleron-le-Captif.
- **Monsieur THOMAS Nicolas**
Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE VENDÉE, demeurant à Avrillé
- **Madame THOMAS Pascale**
Manipulateur en électroradiologie classe supérieure, CHU NANTES, demeurant à Saint-Hilaire-de-Riez.
- **Monsieur TRIBALLEAU Bernard**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE, demeurant à Le Fenouillet.
- **Madame VALLOT Sylvie née BARDIN**
Adjoint technique principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à La Roche-sur-Yon
- **Monsieur VALTON Gilles**
Agent de maîtrise principal territorial, COMMUNE DE CHAVAGNES-EN-PAILLERS, demeurant à Chavagnes-en-Pailleurs.
- **Monsieur VANBESELAERE Jean-Philippe**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Madame VENEAU Geneviève née BAUDRY**
Adjointe au maire, COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN, demeurant à Mouilleron-Saint-Germain.
- **Madame VINET Ghislaine**
Aide soignant de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Montaigu-Vendée.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Madame ALBERT Marie-Edith née ROUSSELEAU**
Rédacteur principal 3ème classe, TERRES DE MONTAIGU, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, demeurant à Montaigu-Vendée.
- **Madame ANDRE Sylvie née GOUERY**
Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE VENDÉE, demeurant à Fontenay-le-Comte
- **Madame ARDOIN Dominique**
Secrétaire générale de maire, COMMUNE DE MONTREUIL, demeurant à L'Île-d'Elle.
- **Monsieur ARNAUD Fabrice**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS, demeurant à Notre-Dame-de-Monts.
- **Monsieur ARTUS Louis**
Conseiller municipal, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS, demeurant à Notre-Dame-de-Monts.

- Monsieur **BARREAU Serge**
Maire délégué, COMMUNE DE LES VELLUIRE-SUR-VENDEE, demeurant à Les Velluire-sur-Vendée.
- Monsieur **BAUDRY Philippe**
Adjoint au maire, COMMUNE DE MONTREVERD, demeurant à Montréverd.
- Madame **BELET Sonia née CORNUAU**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à Dix les Fontaines.
- Madame **BETHUS Guilaine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Chantonnay.
- Monsieur **BILLAUD Yannick**
Agent de maîtrise principal, CC DU PAYS DE MORTAGNE, demeurant à Mortagne-sur-Sèvre.
- Madame **BLIQUARD Line née BESSEVRE**
Ped ergo psy ortho manip hc, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- Monsieur **BRETHOME Benoit**
Brigadier chef principal de police municipale, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS, demeurant à Notre-Dame-de-Monts.
- Madame **BROIX Josiane née GODET**
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE JARD-SUR-MER, demeurant à Chasnais.
- Madame **BRUN Catherine**
Agent social principal 1ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE SUD VENDEE LITTORAL, demeurant à La Jaudennière.
- Madame **BUREAU Brigitte née DUDIT**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- Madame **CAILLAUD Sylvie née HURTEAU**
Rédacteur principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon.
- Madame **CAILLETEAU Monique**
Aide soignant, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Le Poiré-sur-Vie.
- Monsieur **CHADAILLAT Didier**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE, demeurant à Fontenay-le-Comte
- Madame **CHAILLOU Valérie**
Adjoint technique principal 1ère classe - aide de cuisine, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Mortagne-sur-Sèvre.
- Madame **CHARNEAU Isabelle née TEXIER**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ILE, demeurant à L'Aiguillon-la-Présqu'île.
- Madame **DE COUVREUR Elisabeth née GAUDIN**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE, demeurant à La Roche-sur-Yon
- Madame **DE GUERRY DE BEAUREGARD Caroline née BEGAUDEAU**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Les Sables-d'Olonne.

- **Madame DENECHERE Marie-Paule née BILLOT**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Bourneau
- **Monsieur DE TARONI François**
Attaché hors classe, CC DU PAYS DE MORTAGNE, demeurant à Mortagne-sur-Sèvre.
- **Monsieur DEWASTE Pierre**
Ingénieur, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Saint-Etienne-de-Brillouet.
- **Madame DOUILLARD Valérie née CHAUVET**
Aide-soignante, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Mareuil-sur-Lay-Dissais.
- **Madame DUBIN Veronique née GERON**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE NIORT, demeurant à Benet.
- **Monsieur DURANDET Patrick**
Technicien, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Challans
- **Madame DURAND-GROS Christiane née DURAND**
Adjointe au maire, COMMUNE DE L'ILE D'ELLE, demeurant à La Taillée.
- **Madame EHRET Anne**
Assistante de conservation principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHALLANS, demeurant à La Ciarnache
- **Monsieur FAVREAU Patrick**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE MONTAIGU-VEENDEE, demeurant à Montaigu-Vendée.
- **Madame FIEVRE Christelle née DRIFFAUD**
Rédacteur principal 1ère classe titulaire, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Essarts-en-Bocage
- **Madame FOUCREAU Pascale née GALLARD**
Assistante socio-éducative classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE, demeurant à Mortagne-sur-Sèvre.
- **Madame GABORIT Emmanuelle née BILLAUD**
Attaché principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS, demeurant à Les Herbiers.
- **Madame GILLLOT Sylvie née DIBIHS**
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Saint-Vincent-sur-Graon.
- **Monsieur GRONDIN Raoul**
Maire, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS, demeurant à Notre-Dame-de-Monts.
- **Madame GUILLAUD Beatrice née PLUMET**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, NANTES METROPOLE HABITAT-OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA METROPOLE NANTAISE, demeurant à Le Petitier.
- **Monsieur HACHOUD Jacky**
Technicien territorial, COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, demeurant à Saint-Jean-de-Monts.
- **Madame HERRAS Laurence née BOURGEOISAT**
Adjoint technique principal de 1ère classe, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Madame HERVOUET Isabelle née NERRIERE**
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE MONTAIGU-VEENDEE, demeurant à Montaigu-Vendée.

- **Monsieur HILLAIRET Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE L'ILE D'OLONNE, demeurant à L'Île-d'Olonne.
- **Madame HUBE MERCIER Tsabelle née HUBE**
Adjoint administratif principal de 1ère classe. CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- **Madame HUGUET Véronique née GELIFF**
Adjoint administratif principal de 1ère classe. COMMUNE DE BENET. demeurant à Benet.
- **Madame JAUDEAU Elisabeth**
Attaché. COMMUNE DE SAINT-VALERIEEN. demeurant à Saint-Jean-d'Hermine
- **Monsieur LAIDIN Daniel**
Conseiller municipal, COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS. demeurant à Notre-Dame-de-Monts.
- **Madame LE BOT Gwenélie**
Attaché de conservation, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE. demeurant à La Roche-sur-Yon.
- **Madame LIGONNIERE Carole née BOUNEAU**
Assistante médico-administrative. CENTRE HOSPITALIER DE NIORT, demeurant à Benet.
- **Madame MANDIN Christine**
Agent hôtelier, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Mareuil-sur-Lay-Dissais.
- **Monsieur MARTEAU Loïc**
Agent de maîtrise. COMMUNE DE LUCON, demeurant à Chasnais.
- **Monsieur MAUROUARD Jean-Luc**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE. demeurant à L'Aigillon-sur-Vie.
- **Madame MESLIER Nathalie**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE ESSARTS-EN-BOCAGE, demeurant à Essarts-en-Bocage.
- **Monsieur MILLET Alain**
Rédacteur principal 1ère classe. COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, demeurant à Saint-Jean-de-Monts
- **Monsieur MONIER Hervé**
Animateur principal de 1ère classe, COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE, demeurant à Les Sables-d'Olonne.
- **Madame MUSSEAU Christine née AUDUREAU**
Secrétaire générale de mairie, COMMUNE DE CHAUCHE, demeurant à Vendrennes.
- **Madame PASQUIER Chantal**
Rédacteur principal 1ère classe, CC DU PAYS DE MORTAGNE. demeurant à Les Herbiers
- **Madame PAYRAUDEAU Guilène née MICHAUD-DESESQUELLES**
Adjoint technique principal de 1ère classe. REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Talmont-Saint-Hilaire.
- **Madame PINEAU Danièle**
Chargé d'urbanisme et de réglementation, COMMUNE DES EPESSES. demeurant à Les Epesses.

- **Monsieur POIROUX Bertrand**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Talmont-Saint-Hilaire.
- **Monsieur PONTHEOREAU Philippe**
Adjoint technique principal 1e cl. DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Pulluau
- **Madame PONTOIZEAU Nadia née MOREAU**
Agent social principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Soullans.
- **Monsieur POUVREAU François**
Technicien principal de 1e classe, COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, demeurant à Saint-Jean-de-Monts.
- **Madame ROBERT Christine**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE MORTAGNE-SUR-SEVRE, demeurant à Mortagne-sur-Sèvre.
- **Monsieur ROBIN Alain**
Adjoint technique principal 1e cl, DEPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Les Sables-d'Olonne
- **Madame RUCHAUD Stéphanie née BESSONNET**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE COÛX, demeurant à Coûx.
- **Madame SPITZ Isabelle**
Rédacteur, SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE, demeurant à LES SABLES-D'OLONNE
- **Monsieur TOUFFU Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION, demeurant à Avrillé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée et le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait aux Sables d'Olonne, le 05 novembre 2025.

Pour le préfet,
Le sous-préfet des Sables d'Olonne,



Jean-Pierre Balçou